This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KF
16839
NEDL TRANSFER
HN 4PS7 I

KF 16839

This book belonged to
A. KINGSLEY PORTER
1883-1933

Φρενῶν
ἔλαχε καρπὸν
ἀμώμητον

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

L'ÉGLISE S^TE^-TRINITÉ

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-DAMES)

ET

L'ÉGLISE S^T^-ÉTIENNE

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-HOMMES)

A CAEN

PAR V. RUPRICH-ROBERT

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

PRIX : 2 FR.

CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

1864

Tout pour
Louis Jouan
Libraire Caen
aux normandie

L'ÉGLISE S^TE^-TRINITÉ

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-DAMES)

ET

L'ÉGLISE S^T^-ÉTIENNE

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-HOMMES)

A CAEN

6817
5

L'ÉGLISE S^TE^-TRINITÉ

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-DAMES)

ET

L'ÉGLISE S^T^-ÉTIENNE

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-HOMMES)

A CAEN

PAR V. RUPRICH-ROBERT

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

CAEN

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2

—

1864

KF/6839

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

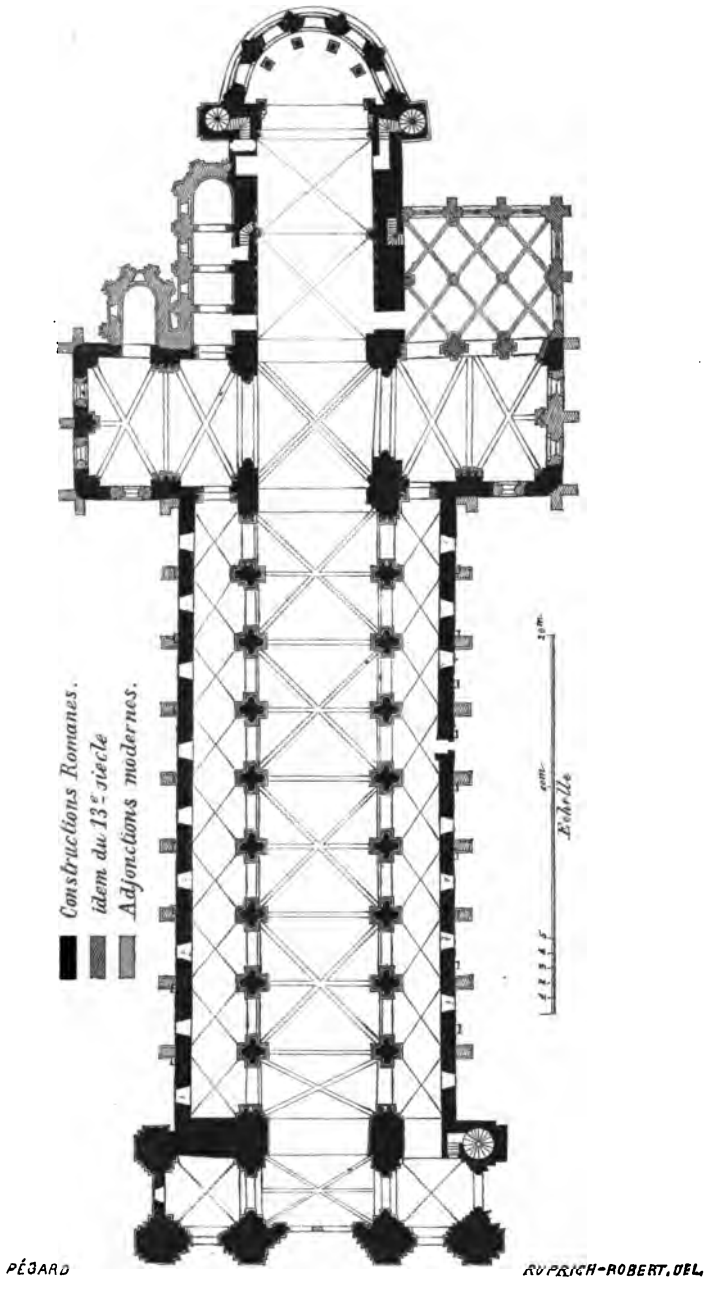

PLAN DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ
(Ancienne Abbaye-aux-Dames)
EN 1863.

L'ÉGLISE S^TE^-TRINITÉ

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-DAMES)

A CAEN

I.

L'un des monuments les plus remarquables de la ville de Caen, et l'on peut dire de la Normandie, est l'église Ste-Trinité, qui fut fondée, en 1062, par Mathilde, fille de Beaudoin-le-Pieux, comte de Flandre, et femme de Guillaume-le-Conquérant. Il fut élevé à cette époque où le sol de presque toute l'Europe se couvrait d'édifices religieux. Le Conquérant de l'Angleterre, de son côté, donnait l'essor, et la Normandie vit s'élever de son temps une grande quantité d'églises et de monastères fort importants, dont il ne nous est resté malheureusement qu'un petit nombre, même parfois à l'état de débris. L'Angleterre, plus heureuse, a conservé des monuments de premier ordre, chefs-d'œuvre d'un art importé, qui donnent une haute idée de la puissance et du génie normand.

Toutefois l'église Ste-Trinité *(ancienne Abbaye-aux-Dames)*, à Caen, est un édifice complet, entiè-

rement d'architecture romane, qui se rattache à cette série de monuments qui ont précédé ou suivi la Conquête, et dont l'étude doit être pour nous d'un immense intérêt (1).

Voici ce que l'on raconte au sujet de la fondation de l'Abbaye-aux-Dames :

Mauger, archevêque de Rouen, oncle de Guillaume de Normandie, irrité des succès toujours croissants de son neveu, se plaignit vivement du degré de parenté qui existait entre Guillaume et sa femme et qui rendait leur mariage impossible. Ces derniers firent maints efforts pour apaiser l'archevêque : ils fondèrent des donations annuelles pour la nourriture de cent pauvres, tant à Rouen qu'à Caen, Bayeux et Cherbourg. Mais Mauger fut inflexible; il en appela au pape Victor II, qui finit cependant par accorder une dispense, à condition « *que les époux feraient bâtir et doteraient chacun une abbaye, l'une de moines, l'autre de religieuses, afin que Dieu fût servi par l'un et l'autre sexe et leur voulût pardonner leur méfait.* » Guillaume et Mathilde durent obéir fidèlement à la volonté du pape et bâtirent à Caen deux monastères : l'un de la Trinité, dit *Abbaye-aux-Dames ;* l'autre de St-Étienne, appelé *Abbaye-aux-Hommes* (2).

(1) Les travaux de restauration que nous avons commencés en 1854, par les ordres de S. Exc. M. le Ministre d'État, nous ont mis à même d'étudier ce monument dans tous ses détails, et nous avons cru que cette notice pourrait être de quelque utilité.

(2) Extrait, en partie, de *Guillaume-le-Conquérant, ou l'Angleterre sous les Normands*, ouvrage revu par M. Guizot. 1854.

L'église Ste-Trinité fut consacrée douze ans après, en 1062. Cependant on lit dans la *Gallia christiana*, vol. XI, que cette consécration n'eut lieu que le 18 juin 1066.

Elle fut dédiée par l'archevêque Mainville, assisté des évêques et des abbés de la province. Le duc et la duchesse de Normandie y vouèrent au culte du Seigneur leur fille Cécile, encore enfant, et qui en fut la première religieuse. Ils firent de grands dons à l'abbaye en terres et riches présents, dons qui furent beaucoup augmentés après la conquête du Duc et par ses enfants.

Le duc Robert, fils de Guillaume, après s'être distingué à la prise de Jérusalem, rapporta comme trophée glorieux le grand étendard des Sarrazins, qu'il avait enlevé à la bataille d'Ascalon; il le déposa dans l'église abbatiale.

Mathilde, en mourant, légua encore à son abbaye sa couronne, son sceptre, ses ornements royaux, des vases, des calices, des coupes, des candélabres, des vêtements et autres objets précieux (1).

Elle fut inhumée dans l'église Ste-Trinité, entre l'autel et le chœur, en 1083. Un mausolée magnifique fut élevé, dit-on, au milieu du chœur et l'on y plaça, en marbre, l'image de l'épouse du Conquérant. Il fut détruit en 1562. Nous ignorons à quelle époque il avait été construit, car nous supposons, d'après la description qui en a été faite, qu'il avait été élevé

(1) Voir le *Testament de la reine Mathilde*. Bibl. imp., n°. 5650.

postérieurement à 1083, et que le monument primitif était d'une plus grande simplicité. Le cercueil et quelques ossements furent replacés dans un nouveau tombeau, qui fut détruit à son tour en 1793. La dalle, en marbre de couleur foncée, du XIe siècle, n'avait pas été brisée la première fois; elle échappa encore au marteau destructeur et fut replacée, en 1819, sur une sorte de sarcophage de pierre blanche qui occupe actuellement le milieu du chœur de l'église. On remarque sur cette dalle une inscription qui a été traduite de deux manières différentes, par M. de Bras, historien de la ville de Caen, et par l'abbé de la Rue.

Voici la traduction de l'abbé de la Rue :

« Sous ce magnifique tombeau repose Mathilde, « dont la vie prouva qu'elle était un illustre rejeton « de nos rois; elle eut pour père le duc de Flandre, « pour mère Adèle, fille du roi Robert et sœur du « roi Henri. Son mari fut le noble roi Guillaume. Elle « fit bâtir ce temple, sa dernière demeure; après « l'avoir enrichi par de grandes possessions et lui « avoir abondamment fourni toutes les choses néces- « saires, elle en fit célébrer la dédicace; elle aima la « piété, elle consola les pauvres, et, pauvre pour « elle-même, elle ne se trouva riche que pour distri- « buer ses trésors aux indigents. C'est par cette con- « duite que, le 1er novembre, après six heures du « matin, elle alla jouir de la vie éternelle. »

Nous avons parlé des dons considérables que Guillaume et Mathilde firent à l'abbaye. Ils se dépouil-

lèrent sincèrement pour l'œuvre consacrée à Dieu, avec l'idée que leurs contemporains la respecteraient. Cependant, aussitôt après la mort de Guillaume, ces mêmes seigneurs, qui avaient comblé cette abbaye de donations et de bienfaits, et qui, à l'imitation de leur souverain, y avaient consacré à la religion leurs propres filles, se mirent à ravager les terres qu'ils avaient données, brûlèrent les fermes, pillèrent les grains et les bestiaux, emprisonnèrent les fermiers et les vassaux, et même en tuèrent plusieurs (1).

Pour être abbesse de Ste-Trinité, il fallait être de noble extraction : aussi le catalogue des abbesses, que nous donnons plus loin, offre-t-il de l'intérêt sous ce rapport.

On compte aussi, au nombre des abbesses de ce monastère, des femmes qui se sont illustrées par leurs vertus et leur mérite. Elles connaissaient la langue latine, cultivaient les sciences, et plusieurs ont publié des ouvrages de littérature. Les religieuses vécurent d'abord sous la règle de saint Benoît, mais ne furent pas cloîtrées ni assujetties à l'abstinence. Elles recevaient leur famille et leurs amis dans leur appartement, et avaient presque toutes la permission d'élever auprès d'elles de jeunes filles, leurs parentes. Elles sortaient au dehors, allaient passer la belle saison dans une maison à la campagne, pouvaient assister aux processions et aux cérémonies publiques qui se faisaient dans les églises des paroisses, et quelquefois

(1) *Cartulaire de l'abbaye Ste-Trinité,* Biblioth. imp., n°. 5650.

même aux représentations des mystères que l'on jouait dans la ville. Ce ne fut qu'en 1515 que l'abbesse Isabelle de Bourbon introduisit dans cette Communauté une réforme sévère, à laquelle toutefois une grande partie des mêmes religieuses refusèrent de se soumettre, se fondant sur ce qu'elles n'étaient obligées d'observer que ce qu'elles avaient promis en prononçant leurs vœux ; elles en appelèrent à l'évêque de Bayeux, qui ne crut pas devoir prendre parti dans cette querelle ; alors elles s'adressèrent au Pape, qui leur permit de se retirer ailleurs. Mais Isabelle de Bourbon obtint que les religieuses qui restèrent fussent cloîtrées « enfermées étroitement, sans permettre qu'aucune personne entrât dans le monastère. »

« L'abbesse jouissait d'un droit singulier : la veille, le jour et le lendemain de la fête de Ste-Trinité, elle percevait toutes les redevances et péages des foires et marchés dans toute l'étendue de la ville et des faubourgs. Ses armes étaient apposées sur toutes les portes de la ville, comme signe de l'étendue de la souveraineté de sa juridiction. Pendant ces trois jours on lui rendait les honneurs militaires, et le commandant de la place, quel qu'il fût, recevait d'elle le mot d'ordre pour le transmettre à la garnison (1). »

Nous donnons ici le catalogue des abbesses de Ste-Trinité, pour faire connaître les noms historiques qui ont partagé la fortune de ce monastère jusqu'à la Révolution de 1789 :

(1) *Description historique et critique et vues des monuments religieux et civils du département du Calvados*, par M. de Jolimont. 1825.

Ces abbesses furent :

1° *Mathilde de Normandie,* fille de Richard II, duc de Normandie, et de Judith de Bretagne. Elle fut abbesse pendant quarante-huit ans;

2° *Cécile de Normandie et d'Angleterre,* fille de Guillaume et de la reine Mathilde, duchesse de Flandre. Élue en 1074, elle mourut en 1127, à l'âge de cinquante-deux ans;

3° *Isabelle de Blois,* fille de Guillaume de Blois et d'Adèle de Normandie, fille du roi-duc Guillaume;

4° *Béatrix de Hugueville,* fille de Richard de Hugueville et de Béatrix de Valenciennes;

5° *Denise d'Échauffour;*

6° *Jeanne de Coulonces;*

7° *Mathilde d'Évreux,* sœur de Siméon d'Évreux;

8° *Isabelle d'Yvetot;*

9° *Adèle de Thibouville;*

10° *Julienne de Saint-Cellerin,* arrière-petite-fille de Robert de Saint-Cellerin;

11° *Béatrix de Cambremer;*

12° *Aimée de Gournay,* fille de Hugues de Gournay et d'Alix de Vermandois;

13° *Mathilde d'Angleterre,* fille de Henri III, roi d'Angleterre, et d'Aliénor de Provence;

14° *Adèle d'Angleterre,* fille d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, et d'Aliénor de Castille;

15° *Nicole de Goulevas* ou de Tollevast;

16° *Mathilde de Querville;*

17° *Georgette de Moley;*

18° *Marie de Lorme,* sœur de Guillaume de Lorme, prieur de St-Étienne du Plessis-Grimoult ;

19° *Marie de Varignières,* fille de Robert de Varignières et de Marie Bourgèse, dame de Blainville;

20° *Marguerite de Varinnières*, ou de Varignières, sœur de la précédente ;

21° *Agnès de Thieuville,* fille de Guillaume de Thieuville et d'Isabeau de Breuilly ;

22° *Nicole de Rupalley,* fille de Jean, seigneur de Rupalley ;

23° *Marie de Survie,* fille de Pierre de Survie ;

24° *Marguerite de Thieuville,* fille de Henri de Thieuville et de Jeanne Le Neuf;

25° *Blanche d'Auberville,* fille de Jean d'Auberville;

26° *Catherine Le Vicomte;*

27° *Renée de Bourbon,* fille de Jean de Bourbon et d'Isabeau de Beauvais ;

28° *Isabeau de Bourbon,* sœur de la précédente;

29° *Catherine d'Albret,* sœur de Henri d'Albret, roi de Navarre;

30° *Marguerite Le Valois*, fille de Jean Le Valois et de Julienne de La Bigue ;

31° *Louise de Mailly,* fille de Jean de Mailly et de Louise de Montmorency ;

32° *Anne de Montmorency,* fille d'Anne, duc de Montmorency, et de Madeleine de Savoie ;

33° *Madeleine de Montmorency*, sœur de la précédente ;

34° *Laurence de Budos*, sœur d'Antoine-Hercule de Budos, vice-amiral général de France ;

35° *Marie-Léonor de Rohan*, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Catherine de Bretagne, fille du comte de Vertas ;

36° *Marguerite-Henriette Gouffier de Rouannes*, fille du fils aîné du duc de Rouannes et de Madame Hannequin ;

37° *Anne-Madeleine de Cochefilet*, de Vaudes, fille d'André de Cochefilet, comte de Vaudes, et d'Élisabeth de Laubépine, fille du marquis de Châteauneuf ;

38° *Gabrielle-Françoise de Froulay de Tessé*, fille de René, sire de Froulay, comte de Tessé, et de Madeleine de Beaumanoir de Lavardière ;

39° *Françoise de Froulay de Tessé*, nièce de la précédente ;

40° *Marie-Anne de Scaglia de Verrue*, fille d'Auguste-Joseph-Ignace de Mainfroy, comte de Verrue, et de Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes ;

41° *Cécile-Geneviève-Émilie de Belzunce de Castelmoron ;*

42° *Marie-Aimée-Jacqueline le Doulcet de Pontécoulant.*

II (1).

Les souvenirs puissants qui se rattachent à l'église Ste-Trinité, l'unique partie du monastère encore

(1) Une partie des remarques qui suivent est extraite du Rapport adressé par l'auteur à Son Exc. M. le Ministre d'État, en 1856, et a été publiée dans le XXVe vol. des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie.

debout de l'ancienne Abbaye-aux-Dames, la font visiter fréquemment par les étrangers et les artistes. Ceux-ci y trouvent plus que l'intérêt des souvenirs historiques; les précieux restes de la remarquable architecture normande, dont on a peine à retrouver ailleurs dans le pays, nous l'avons dit, des traces aussi importantes, viennent réclamer bien haut en faveur de cet art, dédaigné si long-temps, et dont le mérite cependant ne peut être contesté. Mais il ne faudrait pas reporter au temps de Mathilde le monument tel qu'il se présente actuellement à nos yeux, quelques-unes seulement de ses parties primitives étant arrivées jusqu'à nous.

Que reste-t-il de l'édifice de 1062? Il est difficile de faire absolument la part de cette première construction. Toujours est-il que nous pouvons mettre en dehors, dès à présent, les parties de la nef et des transepts au-dessus des arcs qui séparent la nef des bas-côtés; elles appartiennent, c'est notre avis, au commencement du XIIe siècle. L'intérêt qu'elles présentent cependant est tellement considérable, qu'il n'y a peut-être pas lieu de regretter l'architecture détruite, malgré l'intérêt d'un autre genre que la première église pouvait offrir.

L'église de Mathilde n'a pas été voûtée. De là un tout autre système de fenêtres pour les parties hautes de la nef, et une autre décoration générale que ce qui existe aujourd'hui. Nous avons sous les yeux des preuves évidentes de ce fait, et de plusieurs autres qui se sont succédé et que nous allons examiner.

En rapprochant entr'elles les parties du monument qui ont un degré de parenté, en écartant au contraire toutes celles qui portent l'empreinte d'un remaniement quelconque, voici ce que l'on peut observer:

La nef est composée de deux rangs de piliers et deux murs latéraux forment les bas-côtés; la direction de ces murs n'est pas parallèle à celle des piliers: le bas-côté gauche, principalement, va se rétrécissant vers les transepts, tandis que celui de droite s'en écarte insensiblement: il semblerait qu'une nef plus ancienne ait existé avant la nef actuelle, et qu'à l'époque de sa reconstruction on ait dévié l'axe longitudinal, tout en conservant les murs latéraux (1).

(1) Une fouille que nous avons fait pratiquer en 1850, en un point, au pied du mur latéral à gauche, nous a fait reconnaître que la fondation n'était pas parallèle à ce mur; que la retraite laissée sur celle-ci diminuait de largeur en s'approchant du chœur. Nous attribuons cette irrégularité à ce qu'on appelle un « repentir »; car, si l'on examine de près les pierres et les mortiers, on voit (fig. 1), à la partie basse du

Fig. 1.

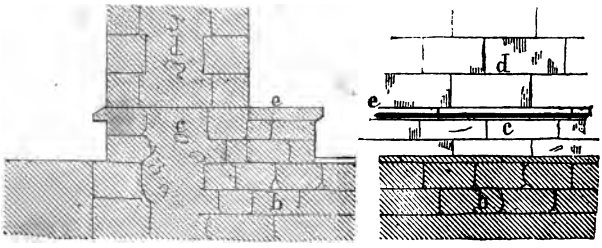

mur *c*, les mêmes mortiers qu'en *b*, tandis que les mortiers de la partie *d* sont bien formés des mêmes éléments (chaux et sable de mer); mais ces éléments n'y sont pas combinés dans les mêmes proportions. La ligne *c* indiquerait un temps d'arrêt pendant la construction. Elle correspond avec le dessus du banc qu'on a adossé au mur.

Ajoutons que les arcs qui portent sur les piliers de la nef retombent sur deux simples colonnes, excepté aux extrémités de la nef, avoisinant d'un côté la tour centrale et de l'autre les tours de la façade principale; à ces extrémités, les arcs de la nef reposent sur des colonnes accouplées: disposition qui semble appartenir à un autre projet.

Fig. 2.

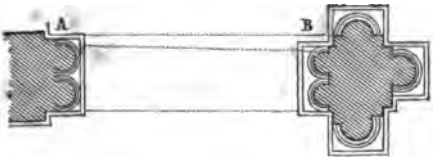

L'inspection des fig. 2 et 2 *bis* précisera notre

Fig. 2 *bis.*

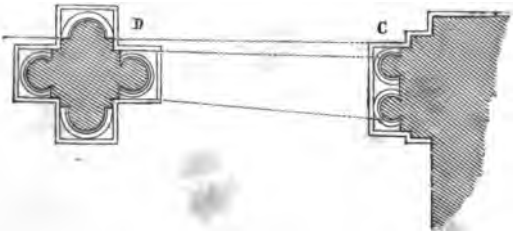

pensée. A donne le pilier d'angle de la nef et du transept; B, le plan du pilier de la nef à la suite de celui-ci; C, le plan du pilier de la nef contre les tours à l'entrée de l'église, et D, le pilier qui le précède vers cette entrée. Dans le dessin, les archivoltes sont ponctuées.

Les deux murs des bas-côtés de la nef ont été

percés, dès l'origine, de fenêtres en plein-cintre (1), dont les axes ne correspondent nullement avec ceux des voûtes des bas-côtés ; des contreforts peu saillants (20 centimètres environ), aujourd'hui détruits, et dont les traces sont encore à peine visibles (2), étaient placés assez régulièrement entre ces fenêtres ; ces contreforts n'étaient donc pas situés non plus au droit des piles de la nef. Le plan d'ensemble de l'église Ste-Trinité, que nous donnons au commencement de cette notice, indique la place qu'occupaient ces contreforts. On pourrait en conclure encore que les piliers de la nef n'ont pas été construits en même temps que les murs des bas-côtés ; qu'ils auraient été bâtis antérieurement, puisque la disposition des fenêtres et des contreforts, aujourd'hui détruits, est devenue un contre-sens pour la nef actuelle.

On peut remarquer aussi que les chapiteaux et les bases de la crypte, comme ceux du bas des clochers, diffèrent un peu, quant au style, de ceux des piliers de la nef ; de telle sorte que, si nous avions à marquer dans quel ordre chronologique ont pu être exécutées les diverses parties de l'édifice, nous dirions que les parties les plus anciennes sont la crypte, la

(1) Ces fenêtres ont été dénaturées et entièrement cachées ; de grandes ouvertures carrées, pratiquées au commencement du siècle, les avaient détruites en partie. Cependant, l'humidité ayant fait tomber un fragment de l'enduit qui recouvrait un claveau, nous fîmes alors supprimer le restant de l'enduit et nous découvrîmes la place de toutes ces fenêtres.

(2) La réfection d'une partie des revêtements, lors des derniers travaux, a forcément détruit ces traces presque en totalité.

tour centrale jusqu'aux combles de l'église, le bas des clochers et des murs des transepts (1), et les murs latéraux de la nef (2) ; la deuxième époque comprendrait les piliers de la nef et la partie supérieure des tours; la troisième, une partie des murs des transepts (*triforium* aveugle) et le chœur ; enfin, la quatrième, les murs de la nef à partir des arcs donnant dans les bas-côtés, les voûtes au-dessus, celles des transepts, ainsi que les colonnes engagées qui les supportent, et la zone correspondante du clérestory.

Notre plan d'ensemble de l'église, placé au commencement de notre notice, indique, par des teintes différentes, les diverses époques que nous venons de signaler.

(1) Nous avons retrouvé, en faisant des fouilles au pied du mur de pignon du transept à droite, à l'extérieur, après avoir démoli le portail ajouté sous Louis XIV, les anciens contreforts détruits, au nombre de deux, sans compter ceux des angles ; ce mur de face avait donc dans l'origine trois divisions, tandis qu'il n'en eut plus que deux à l'intérieur, lorsqu'au XIIe siècle la charpente fut remplacée par des voûtes.

Nous avons retrouvé également, au rez-de-chaussée de la tour du couchant, une disposition qui était ignorée. L'arcade sous la tour, du côté de la face latérale, était à jour primitivement. Cette arcade existe dans l'épaisseur du mur, avec colonnes, bases et chapiteaux.

(2) Si, à leur point de jonction avec les clochers, les assises de ces murs latéraux ne se raccordent pas convenablement, on peut admettre que c'est par suite d'une suspension de travaux de peu de durée pour manque d'argent, ou peut-être encore parce qu'on aurait élevé les murs latéraux de la nef après les tours, afin de laisser s'opérer, sur les parties basses de celles-ci, le tassement que pouvait amener la charge considérable qu'elles portaient; par ce moyen on évitait un déchirement probable.

Nous serions disposé à voir dès lors, dans la crypte et dans les murs des bas-côtés de la nef, dans les parties inférieures des trois tours et le rez-de-chaussée des transepts, par parties, des constructions contemporaines de Mathilde; car l'œuvre de la duchesse de Normandie était une fondation nouvelle et entière, et l'on ne peut admettre qu'elle ait été entée sur quelque ancien édifice (1).

La disposition de la crypte, relativement aux deux petites absides latérales, donne lieu de faire une observation des plus intéressantes.

En déblayant les fondations de la petite abside qui était située contre le chœur, du côté de l'hôpital, afin de rétablir cette construction, nous avons retrouvé le socle de cette abside, encore en place et terminé par une retraite, et pénétrant dans l'épaisseur du mur de la crypte; puis, au-dessus de ce point d'intersection, l'un des contreforts extérieurs de la petite abside noyé dans les maçonneries du chœur. En continuant cet examen, on observe dans l'angle extérieur dont il s'agit, formé par la petite abside et le chœur, une fenêtre de la crypte, incomplète, qui semble pénétrer dans le contrefort de la petite absidiole. La pénétration n'a pas lieu, les claveaux des arcs buttent simplement contre le contrefort. De plus cette fenêtre, ou plutôt cette partie de fenêtre, est aveugle et a été construite pour être ainsi : il ne

(1) Nous supposons que les limites de la première œuvre sont, pour les tours de la façade, le premier rang d'arcatures exclusivement et, pour la tour centrale, l'étage d'arcatures inclusivement.

peut rester de doute à ce sujet quand on a jeté un coup-d'œil sur ce point important, dans l'intérieur de la crypte, où l'appareil primitif du mur passe devant cette fenêtre sans faire supposer la présence de celle-ci à l'extérieur. Cette dernière disposition, qu'on remarque du côté gauche de la crypte, se répète exactement du côté droit. Ajoutons enfin que la taille et l'appareil des pierres, de la crypte comme de l'absidiole, côté de l'Hôpital, semblent appartenir absolument à la même époque.

La conclusion de ces diverses remarques est celle-ci : La crypte, œuvre primitive, comme nous le supposons, a été précédée, de bien peu de temps, par l'établissement des deux petites absides latérales, et, mieux que cela, lors de la construction des deux petites absides latérales, si le plan de la crypte était arrêté, on dut le modifier plus tard ; car les pénétrations que nous venons de signaler eussent été prévues et sans doute évitées. Si, en bâtissant la crypte, on poursuivit néanmoins l'exécution des dispositions que nous voyons, c'est qu'on avait peut-être l'intention de modifier ensuite les absides. Nous croyons, en définitive, qu'on doit penser que les petites absides ont été élevées, dans toute leur hauteur, avant la crypte, et peut-être afin d'installer promptement le culte dans quelque partie de l'édifice, ainsi que cela se pratiquait souvent à cette époque ; ce qui n'empêcherait pas de croire aussi que Mathilde a dû voir, entièrement achevé, le monument qu'elle avait projeté.

Les assises du mur de la petite abside que nous

avons reconstruite, du côté de l'Hôpital, sont sensiblement hors de niveau. L'inclinaison du socle, qui existait en partie, et les différents repaires que nous avons trouvés, nous ont obligé à reproduire cette disposition singulière. Cet exemple est d'ailleurs très-fréquent, comme on pourra le remarquer dans beaucoup d'autres parties de l'église, et l'inclinaison se présente toujours du nord au sud (qui est aussi la pente naturelle du terrain), ce qui, par conséquent, ne peut être attribué à une erreur d'exécution.

Nous ferons remarquer, ensuite, que les piliers de la nef, les parties supérieures des tours de la façade comprenant les deux étages d'arcatures, les transepts et le chœur, moins les colonnes engagées des transepts, ajoutées postérieurement, comme nous le verrons; que ces parties, disons-nous, ont une ornementation et un appareil particuliers. Le système alors employé pour la taille de la pierre s'aperçoit encore dans les parties non grattées.

L'appareil de l'église du XIIe siècle diffère de celui des constructions antérieures; les assises de ces deux époques ne se raccordent pas: celles du XIe siècle sont plus hautes que celles du XIIe; leurs joints sont aussi plus gros et en relief. Les surfaces planes de l'une et de l'autre époque sont layées obliquement, mais les colonnes et colonnettes du XIIe siècle seulement sont layées verticalement. Les tailles du layage, au XIe siècle, sont plus espacées et plus grossières qu'au XIIe.

Les anciennes constructions, tant celle de Mathilde

que celle de la deuxième époque, étaient l'une et l'autre couvertes par une charpente apparente. Il est facile, en effet, de remarquer dans les combles, sur les quatre faces de la tour centrale, au-dessous du bandeau portant les arcatures extérieures, les anciens solins qui accusent les pentes et la position de la couverture qu'ils protégeaient. A cette époque, les deux grands arcs de la croisée donnant dans la nef et dans le chœur étaient à la hauteur de ceux qui s'ouvrent sur les transepts; dans l'un des gros piliers, existe encore l'arrachement de l'un de ces anciens arcs, orné d'étoiles comme ses voisins qui ont été conservés.

Si l'on avait un instant la pensée de supposer que des voûtes aient pu exister en contre-bas des entraits de l'ancienne charpente dont on trouve en place les solins, on renoncerait bientôt à cette supposition en observant que l'église actuelle, déjà basse pour sa longueur, verrait diminuer sa hauteur d'un tiers environ, ce qui est inadmissible pour ceux qui connaissent l'édifice. Rappelons enfin ce que nous avons déjà remarqué, l'absence de contreforts au droit des retombées des voûtes qu'on voudrait supposer, et la présence, au contraire, de légers contreforts dispersés entre les retombées de ces voûtes sur les bas-côtés, et il ne restera plus de doute, nous le pensons.

L'église aurait donc été recouverte deux fois successivement par une charpente apparente.

Ces charpentes ont été brûlées : la tour centrale en

porte encore des traces irrécusables, principalement sur l'angle extérieur du côté de l'est.

La présence d'une charpente apparente, dans l'église de l'Abbaye-aux-Dames, nous entraîne à jeter un coup-d'œil anticipé sur l'église St-Étienne (l'ancienne Abbaye-aux-Hommes), ces deux monuments ayant toujours dû avoir de grandes analogies, puisque, fondés à la même époque, ils ont subi plusieurs de leurs importantes modifications aussi aux mêmes époques. Quand on examine les façades latérales de l'Abbaye-aux-Hommes, on remarque que la partie inférieure de la nef, dans la hauteur du bas-côté du *triforium*, est garnie de contreforts, tandis que sa partie supérieure n'en a pas; là, au contraire, figure un système de fenêtres alternativement aveugles de quatre en quatre dans un mur lisse. Ceci ne serait pas logique, si on admettait des voûtes sur la nef aussi bien que sur les bas-côtés. Si l'église avait été voûtée partout dans l'origine, il aurait été nécessaire d'avoir aussi partout des contreforts, et, à plus forte raison, à l'endroit des poussées des plus grandes voûtes, c'est-à-dire des voûtes de la nef.

Une dernière observation achèvera de détruire la supposition, qui a été faite, de rattacher les voûtes de la nef de St-Étienne à la même date que les murs primitifs de l'église. Dans les galeries supérieures, à la hauteur des fenêtres du clérestory de la nef, le mur est fait de deux parties distinctes sur son épaisseur; le parement extérieur est le plus ancien, le parement intérieur ayant été refait en partie lors de la con-

struction des voûtes et pour en faciliter l'exécution.

Il existe, à la nef et aux transepts, d'anciennes arcatures dont on retrouve les parties hautes dans les combles ; ces arcatures pouvaient se combiner parfaitement avec le système d'une charpente ; mais elles n'auraient pu physiquement s'arranger avec des voûtes. L'Abbaye-aux-Hommes a donc également été couverte par une charpente apparente. Nous verrons cette question avec plus de détails dans l'examen particulier que nous faisons plus loin de ce monument.

On retrouve à l'église St-Nicolas de Caen, du même temps que St-Étienne, un système de décoration extérieure du mur supérieur de la nef semblable à celui de ce dernier édifice.

On peut donc dire qu'une charpente apparente recouvrait également St-Nicolas. Et l'on conclura de tout ceci qu'un système de charpentes apparentes était généralement adopté, à cette époque, par les Normands, pour couvrir les édifices religieux.

C'est ici qu'il faut dire un mot des voûtes des bas-côtés de l'église Ste-Trinité, établies suivant le principe romain, c'est-à-dire sans nervures. Ces voûtes, à en juger par le style, sont antérieures au XIIe siècle ; cependant elles ont été ajoutées après coup ; elles se raccordent, en effet, aussi mal avec les archivoltes de la nef qu'avec les fenêtres des bas-côtés : elles auront remplacé la charpente des bas-côtés de la première église dont on trouve encore la trace, le solin, contre les murs des transepts, et précédé la construction des voûtes de la nef.

On a, en effet, beaucoup d'exemples de nefs couvertes par des charpentes, les bas-côtés étant voûtés en maçonnerie. Nous citerons, entr'autres, Ely, Winchester, Petersborough, St-Alban, etc., en Angleterre, et l'église de l'abbaye de Bernay, dans le département de l'Eure.

Quand on se rappelle toutes les vicissitudes auxquelles était soumise la Normandie, et par conséquent ses monuments, aux XIe et XIIe siècles, on ne doit pas s'étonner que des reconstructions partielles et successives des édifices du pays, suivies de restaurations, aient eu lieu, et que le monument qui nous occupe ait subi des altérations aussi considérables au XIIe siècle. Une troisième œuvre vint alors s'enter sur les deux premières, et offrit un des plus beaux spécimens de cette architecture remarquable, née sur notre sol, et dont on ne trouve guère aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit, de puissantes traces qu'en Angleterre.

Si à cette époque, dans d'autres provinces', nous voyons adopter l'ogive, nous remarquons ici le plein-cintre conservé comme élément générateur. Un seul exemple d'ogive existe à l'Abbaye-aux-Dames, c'est celui du grand arc qui sépare la nef des transepts.

L'ornementation de cette troisième œuvre est partout géométrique; aux deux époques qui avaient précédé celle-ci, le règne végétal avait présidé à la décoration : les chapiteaux des piliers conservés des plus anciennes constructions sont garnis, en effet, de crosses ou volutes, dont le principe est végétal,

et des rangs de feuilles viennent les compléter (fig. 3). Au-dessus des piliers, rien de semblable, que très-exceptionnellement : des godrons coniques renversés raccordent presque partout la

Fig. 3. *Fig. 4.*

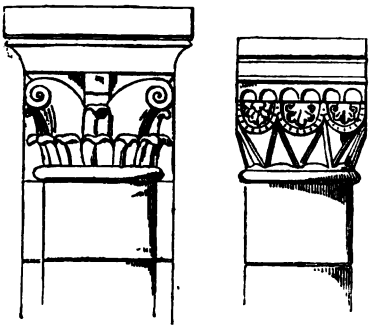

colonne avec le tailloir; des cercles entrelacés et fouillés en étoile garnissent les bases des godrons (fig. 4), ainsi que les arcs et tympans des arcatures du clérestory. Ce système a généralement été observé. En effet, lorsque l'idée de construire des voûtes dans les transepts amena le besoin de créer des retombées, les trois colonnes engagées, *a*, *b*, *a* (fig. 5) qui portent ces retombées, et les colonnes des deux angles rentrants de chaque transept furent rapportées (1). Pour rattacher ces colonnes à l'édifice, on dut refaire les colonnettes *d*, *d* des arcatures du

(1) Dans nos dessins sur bois, nous avons teinté les parties de la construction qui appartiennent aux deux plus anciennes œuvres, antérieures l'une et l'autre au XIIe siècle.

Fig. 5.

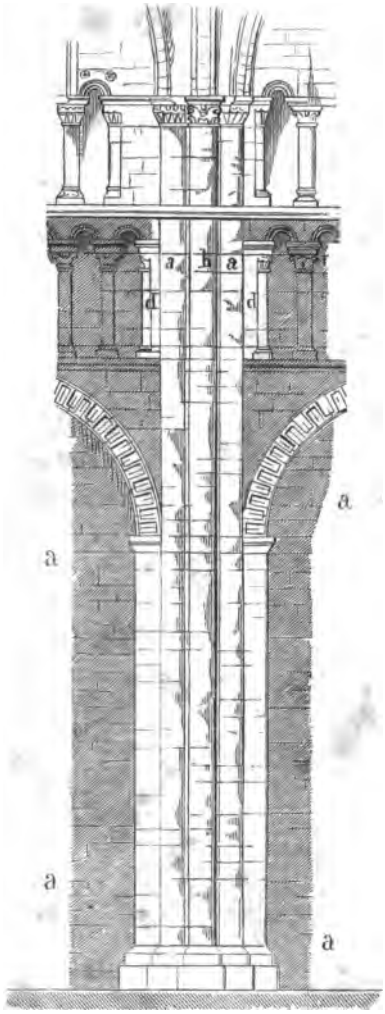

triforium les plus voisines ; aussi, les chapiteaux de

ces colonnettes sont-ils à godrons, tandis que les autres sont à volutes.

Cette observation fournit déjà une preuve de la substitution d'une nouvelle disposition architecturale à l'ancienne; mais il en est d'autres aussi importantes que nous ne pouvons passer sous silence.

Le plan de la nef, nous l'avons vu, offre des irrégularités assez notables. Les piliers du côté gauche, en entrant, sont à peu près alignés, tandis que ceux du côté droit sont situés sur une ligne brisée. Cette défectuosité offrait moins d'inconvénient pour une charpente que pour des voûtes; aussi, lorsqu'on décida de remplacer la charpente par des voûtes, on songea à rectifier les irrégularités signalées, et on plaça au point de départ des nouvelles constructions, c'est-à-dire au-dessus des impostes des grands arcs, et en prolongement de la colonne engagée, une assise destinée à faire le raccordement nécessaire. Aussi on peut remarquer, du côté droit de la nef, que, sur certains piliers, cette assise fait tantôt encorbellement et tantôt retraite (fig. 6 et 7). Cette assise nouvelle,

Fig.6.

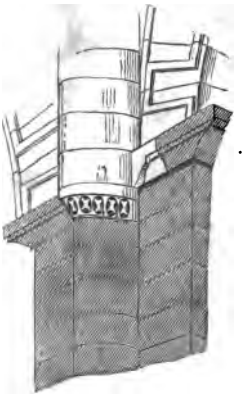

Fig.7.

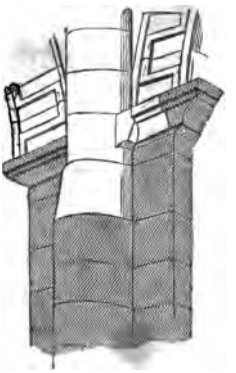

avec la colonne engagée dont elle fait partie, donne lieu à un motif de décoration.

Les assises dont il s'agit forment, selon nous, pour la nef, le point de départ de la troisième église. Les tympans feraient partie des travaux de cette période; le rang inférieur seul des voussoirs de l'arc serait plus ancien (fig. 8). Un examen attentif sur les lieux

Fig. 8.

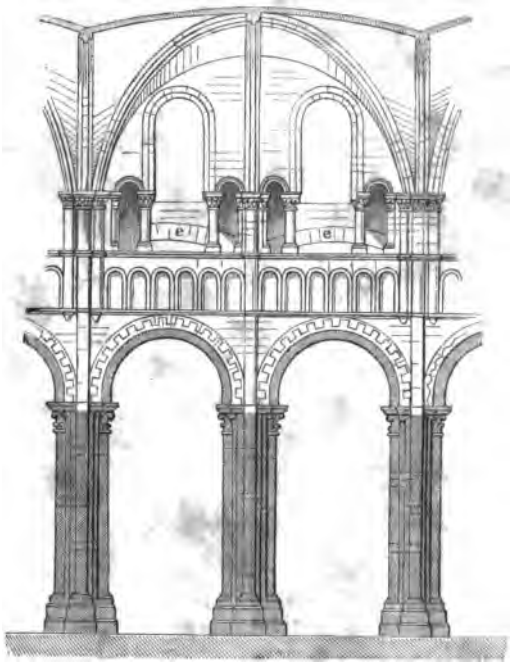

permet de se rendre compte, en effet, des modifications apportées, à cette époque, dans la position du rang supérieur des voussoirs de ces arcs. Les claveaux

du second rang, qui forment l'archivolte de l'arc, ont plus d'épaisseur que ceux du rang inférieur, c'est-à-dire qu'ils font saillie sur celui-ci, mais irrégulièrement, l'intrados de l'arc extérieur étant plus ou moins large, suivant que les piliers sont plus ou moins bien alignés (fig. 2 et 2 *bis*). De plus, il est à remarquer, dans les fig. 9 et 10, représentant les

Fig. 9.

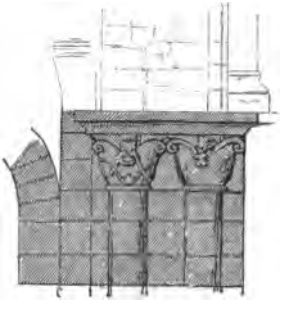

Fig. 10.

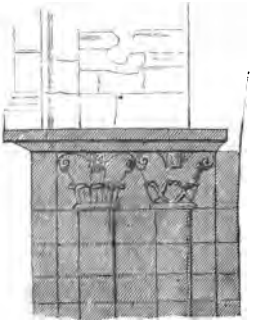

colonnes jumelles adossées aux clochers, que les colonnettes recevant la retombée des voûtes, ainsi que leurs bases, sont en porte-à-faux sur les nus des piliers : ce qui démontre mieux encore l'imprévu de cette adjonction de voûtes. Il faut signaler aussi, dans ces mêmes figures, l'irrégularité du premier rang de claveaux, qui n'est pas disposé de manière à porter convenablement sur les colonnes jumelles : ce qui vient à l'appui de l'opinion émise précédemment, que ces deux colonnes jumelles, sinon leurs chapiteaux, semblaient appartenir à une première église.

Enfin, les joints de ce premier rang de claveaux

sont seuls en relief, ce qui indiquerait encore, ainsi que nous l'avons vu, une construction plus ancienne.

La partie de la façade entre les deux tours, et qui n'est pas reliée avec celles-ci, appartiendrait, à en juger par le style de son ornementation, à la deuxième église.

Nous devons signaler ici une disposition originale : nous voulons parler des voûtes d'arêtes de la nef ; nous ne connaissons d'autre exemple de ce genre qu'à la nef de l'église de Bernières et au chœur de l'église du prieuré de St-Gabriel (Calvados). Ces voûtes sont sur plan carré ; il y a, à Sie-Trinité, neuf travées dans la nef, et chaque voûte sur plan carré correspond à deux travées ; il reste une travée à l'entrée de l'église, sur laquelle est jetée une voûte oblongue. De cette disposition pouvait résulter un aspect un peu lâche, un peu vide, surtout par le contraste que la voûte de la première travée formait avec celle des travées doubles ; de là, sans doute, l'idée de subdiviser ces grandes voûtes transversalement par un arc supportant une cloison verticale, et se reposant sur les colonnes engagées des piliers, qui, sans cela, n'eussent semblé rien porter. Cette disposition a donné lieu à un ajustement particulier du clérestory sur la façade latérale, où les fenêtres sont séparées par des arcatures qui varient d'importance et d'ornementation, de deux en deux travées, suivant qu'elles sont placées vis-à-vis des doubleaux principaux ou entr'eux. Il résulte de cette expression vraie une variété et un charme indéfinissables. A l'Abbaye-aux-

Hommes, l'arc qui subdivise la voûte d'arête a amené une disposition particulière : au lieu d'une cloison verticale, il porte deux espèces de voûtes en cornets. Nous pensons que cette disposition est préférable à celle qu'on remarque à l'Abbaye-aux-Dames, qui serait cependant, à notre avis, d'une exécution postérieure. L'arc intermédiaire a un objet plus réel dans le second cas, il en a moins dans le premier.

Les voûtes du transept sont oblongues ; on n'observe pas sans intérêt que la courbe qu'elles dessinent sur les murs latéraux est une ellipse, sinon parfaite, du moins se rapprochant considérablement de cette forme. De sorte qu'à la même époque nous reconnaissons dans ce monument l'emploi du plein-cintre, de l'ogive et de l'ellipse.

La reconstruction, au XIIe siècle, de la partie supérieure de la nef, avec galerie à la hauteur des fenêtres, étant une disposition nouvelle qui exigeait une plus grande épaisseur de murs, on crut devoir établir un arc de décharge, *e* (fig. 8), au-dessous des fenêtres, afin de reporter la charge du surcroît d'épaisseur des murs plus immédiatement sur les piliers; la prudence exigeait d'ailleurs qu'on construisît le moins possible sur les anciennes voûtes du bas-côté, qui n'étaient qu'en moellon ; il en résultait aussi une économie de matériaux, le dessous des arcs de décharge du côté des combles restant évidé (Voir *c*, fig. 11). Ces arcs de décharge sont apparents dans toutes les travées.

L'exécution de voûtes sur des points d'appui des-

tinés à porter une charpente aurait dû amener la modification de ceux-ci : il n'en fut rien cependant.

Fig. 11.

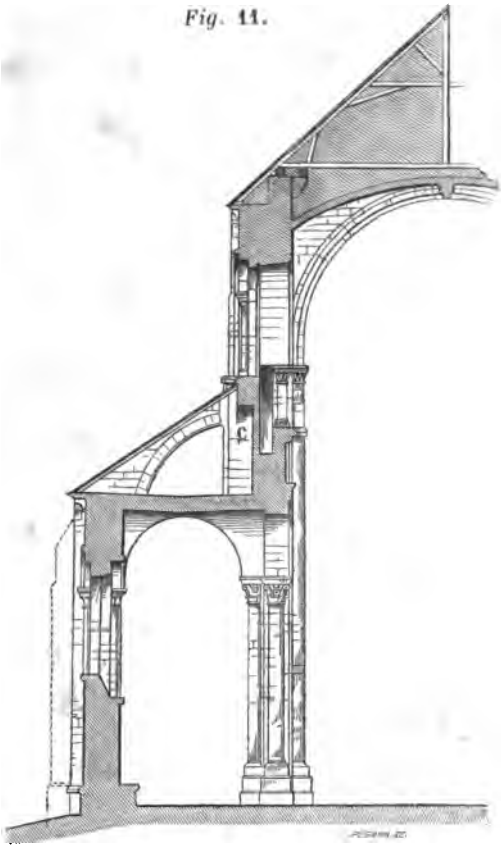

Les piliers et les murs des bas-côtés restèrent dans leur état primitif; seulement les voûtes nouvelles, en maçonnerie, de la nef, devant pousser au vide, on imagina deux moyens d'équilibrer cette action : le

premier fut de poser en porte-à-faux, de quelques centimètres, à l'intérieur, la partie supérieure du mur de la nef, dans la hauteur du clérestory; et le second, peu en usage alors, d'établir des arcs-boutants destinés en même temps à remplacer les fermes de la charpente des bas-côtés. Ces arcs-boutants, à cause du double service qu'on leur imposait, furent placés un peu bas par rapport à la poussée; les murs extérieurs des bas-côtés, qui reçurent le pied des arcs-boutants, ne subirent aucune modification (fig. 11); on n'y ajouta pas de contreforts, et ils durent, au bout de peu de temps, céder à la poussée des arcs-boutants et des voûtes : ils sont, en effet, très-déversés, ce qui a dû causer la destruction des voûtes de la nef, qui étaient en maçonnerie et qui furent ensuite remplacées par des voûtes simulées, en bois et mortier.

Les traces des anciennes voûtes qu'on apercevait sur les murs ont servi à guider dans la reconstruction des voûtes actuelles, exécutées sous notre direction en 1859. Les voûtes, autrefois en moellon, avaient une épaisseur d'environ 30 centimètres; les voûtes actuelles sont en briques creuses et en ciment de Portland et ont une épaisseur de 14 centimètres avec l'enduit.

Nous avons cru devoir ajouter contre les murs des bas-côtés, et pour en arrêter le mouvement de déversement et en assurer la parfaite stabilité, des contreforts saillants au droit des arcs-boutants, en adoptant, pour ces contreforts et pour la corniche,

refaite également, les formes usitées au XIIe siècle (fig. 11).

La présence d'arcs-boutants à l'Abbaye-aux-Dames est un fait sur lequel il faut s'appesantir : au XIIe siècle, c'était une innovation. Nous avons dit, plus haut, que les voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes devaient être antérieures à celles de l'Abbaye-aux-Dames, à en juger par la moins grande perfection d'art et d'exécution des détails. Nous ajouterons encore qu'à l'Abbaye-aux-Dames il y a progrès évident dans les arcs-boutants ; l'emploi de demi-berceaux continus dans le triforium de l'Abbaye-aux-Hommes, destinés à résister à des poussées partielles, est certes moins logique que l'arc-boutant de l'Abbaye-aux-Dames, placé au droit de la poussée (1) ; il est donc probable, disons-nous, que ces derniers ont été faits après les demi-berceaux continus de St-Étienne. Pour être juste, ajoutons que, s'il y a tâtonnement, imperfection dans l'ajustement de ces arcs-boutants, il y a du moins l'application d'un principe nouveau qui a probablement, pour la province de Normandie, son origine à l'Abbaye-aux-Dames.

Nous n'avons encore rien dit du chœur de Ste-Trinité, que nous croyons cependant antérieur au XIIe siècle.

Son plan ne se raccorde pas avec celui de la crypte ; des porte-à-faux se font sentir en plusieurs

(1) Voir aussi ce que dit à ce sujet M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, au mot Arc.

endroits, de sorte que les axes des baies de l'une et de l'autre ne correspondent pas entr'eux. Les parements extérieurs du mur de la crypte, mis à découvert par suite de la reconstruction du bas-côté, vers l'Hôpital, nous ont fait voir que, sur ce point, le chœur a été construit en retraite sur les murs de la crypte, d'une manière notable, sans aucun raccord, comme il peut arriver quand on superpose des projets différents. Le chœur n'est donc pas la suite de l'œuvre basse, mais l'exécution d'un nouveau projet qui pourrait correspondre, comme date, à la construction des piliers de la nef ou seconde église.

Les voûtes actuelles du chœur, sans nervures, ont dû être faites vers le même temps que celles des bas-côtés de la nef. Les chapiteaux ont, nous l'avons dit, un caractère très-différent de celui des chapiteaux de la partie supérieure de la nef. Les chapiteaux du chœur semblent, en effet, avoir précédé de peu d'années le XIIe siècle, et ils ont été créés sous une influence plus méridionale que ceux de la nef. Les colonnettes placées à l'extérieur des baies sont monolithes. Nous croyons pouvoir classer le chœur dans la seconde œuvre. Là, nous ne voyons pas, bien entendu, d'arcs-boutants, puisqu'on en ignorait encore l'emploi ; les contreforts manquent de saillie : aussi les voûtes sont-elles fendillées suivant l'axe principal.

Nous ferons remarquer, à ce sujet, que les murs latéraux du chœur étaient renforcés par des chapelles couvertes de voûtes d'arêtes, chapelles qui formaient

comme le prolongement du bas-côté de la nef et qui étayaient le chœur. Cette disposition importante, fréquente dans les édifices romans, peut encore être constatée aujourd'hui du côté gauche ; nous avons dit que nous en avions retrouvé les fondations ; l'arc d'entrée de la chapelle donnant dans le transept est muré, et, à l'extérieur, quoique la chapelle soit détruite, les traces de l'ancienne construction sont encore visibles. Elle fut démolie vers 1825. L'autre disparut au XIIIe siècle, lorsqu'on construisit la salle capitulaire. Ces chapelles donnaient entrée à la crypte (1).

(1) Depuis que les récents travaux de restauration sont commencés, diverses fouilles que nous avons faites ont démontré, d'une manière irrécusable, quelle était la forme des anciens bas-côtés du chœur. Ils

Fig. 12.

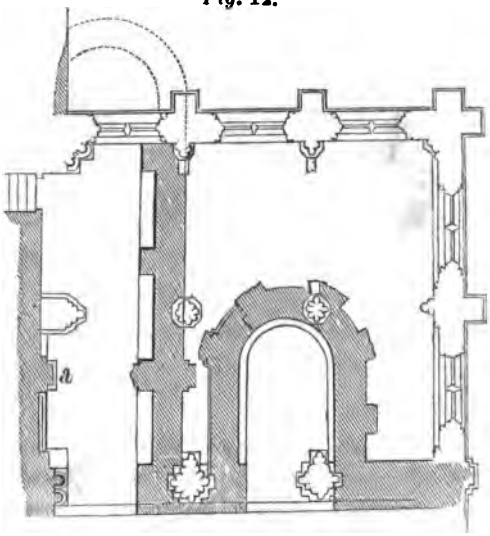

étaient terminés par des absides circulaires. Voici (fig. 12) le plan,

Nous venons de suivre les divers travaux opérés successivement à l'Abbaye-aux-Dames jusqu'au XIIe siècle. A cette époque, l'église se composait, comme

que nous avons dessiné et mesuré exactement, des substructions existant encore du côté droit, sous le dallage de la chapelle du XIIIe siècle (une partie de l'écoinçon, *a*, est encore visible au-dessus du dallage), et (fig. 13) le plan de celles existant encore du côté gauche, sous le

Fig. 13.

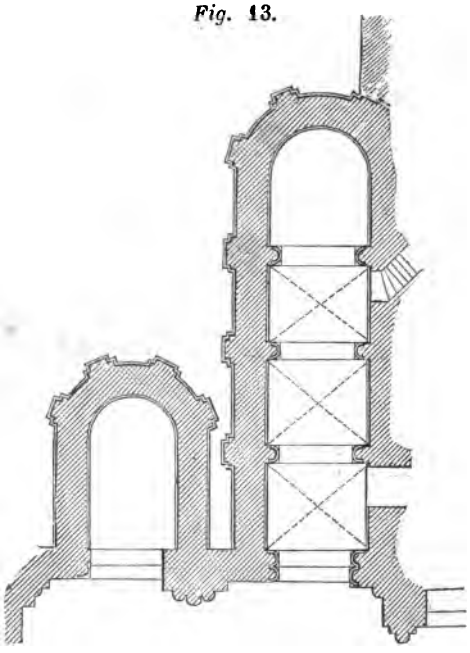

pavage de la cour actuelle. Non-seulement les fondations sont entières, mais nous avons retrouvé aussi une partie des murs et des contreforts, ainsi que les socles; les colonnes, les bases et les chapiteaux ont été retrouvés sur le mur du chœur, ce qui nous permet de rétablir d'une manière certaine la disposition originelle.

nous l'avons vu, d'une nef avec bas-côtés, d'un chœur établi sur une crypte, et de transepts. Une tour centrale était placée sur la croisée; elle était ornée, à l'extérieur, au-dessous des faîtages de l'église, d'un rang d'arcatures du XIe siècle, surmonté lui-même d'un autre étage à arcades, plus élevées, dont on voit encore les traces, et qui avait dû être construit au XIIe siècle. Cet étage était destiné vraisemblablement à recevoir des cloches et devait se terminer par une pyramide en bois : les murs sont, en effet, beaucoup trop minces pour qu'une flèche en pierre ait jamais pu les surmonter. Une voûte d'arête fut construite, au XIIe siècle, sur les quatre piliers, à la même hauteur et en même temps que celles de la nef et des transepts. L'intérieur de cette tour devait alors être apparent jusqu'à la charpente du beffroi.

En façade, les deux tours, qui sont carrées, étaient terminées par deux flèches en pierre. Nous croyons que ces flèches avaient été ajoutées, au XIIe siècle, et qu'elles avaient dû remplacer un toit en bois.

Voyons maintenant les nouvelles modifications ou adjonctions que subit cet intéressant monument, déjà si profondément altéré à la date à partir de laquelle nous allons poursuivre son histoire.

En 1350, à la suite, sans doute, des dégradations produites par la guerre qui survint entre Charles de France, duc de Normandie, depuis Charles V, et Charles II, roi de Navarre et comte d'Évreux, il fut nécessaire de réparer l'abbaye et de la fortifier d'une

manière plus redoutable, en construisant des tours, des murailles et des remparts. Elle était garnie de troupes et pouvait protéger la ville. Mais l'église, après maintes épreuves, avait souffert, et Georgette de Moley, dix-septième abbesse, fut obligée, en 1360, d'en faire démolir les flèches. L'historien de Bras assure que Charles-le-Mauvais, ou sa faction, en fit abattre les deux pyramides, parce qu'elles étaient d'un grand secours pour découvrir et, par conséquent, empêcher l'approche de l'ennemi.

Nous pensons que la première version est plus fondée que la dernière; toutefois, la démolition des parties des deux tours renfermant les cloches ne s'effectua pas d'une façon symétrique, c'est-à-dire que, pendant de longues années, la tour de droite resta plus élevée que l'autre, ainsi qu'on peut s'en convaincre en consultant une gravure de l'an 1700 (1) qui représente la ville de Caen. Le couronnement actuel des tours fut exécuté par les ordres de l'abbesse Françoise Froulay de Tessé, morte en 1729.

D'autres adjonctions eurent lieu plus anciennement. Au XIIIe siècle, la tour centrale, détruite en partie, fut restaurée et l'on construisit l'étage dont les baies sont ogivales, en laissant subsister, ainsi que nous venons de le voir, d'anciens fragments des XIe et XIIe siècles. Ce fut, sans doute, pour consolider les piliers de cette tour qu'on mura un escalier qui montait dans le premier pilier de droite. La porte

(1) Cette pièce est conservée à la Bibliothèque de la ville de Caen.

d'entrée de cet escalier, située dans le transept, est encore visible.

La charmante chapelle, à droite en arrivant près du chœur, fut également construite à cette même époque. Seulement on peut regretter que les constructeurs aient tenu si peu compte des beautés du transept, et que le raccordement ait été fait d'une manière si violente. Cette chapelle servait de salle capitulaire et, dans ce but, elle était *close* (1).

Du côté opposé, dans le transept de gauche, une autre chapelle fut construite au XIIIe siècle, en remplacement de l'une des petites absides; ses dimensions étaient moindres que celles de la chapelle de droite. Elle disparut probablement lors de la reconstruction de l'abbaye sous Louis XIV, car elle devait gêner l'architecte dans l'établissement des bâtiments nouveaux, si mal disposés d'ailleurs pour l'église.

On remarque aussi, sous la tour de droite de la façade, une petite voûte d'arête ayant le caractère d'une œuvre du XIIIe siècle. Sous cette voûte, une petite porte romane donne accès à l'escalier de la tour. Cet escalier a été beaucoup modifié à l'extérieur au XIVe siècle; pour en assurer la solidité, on l'a revêtu d'une informe chemise (2).

(1) C'est-à-dire faisait partie de l'enceinte cloîtrée.

(2) Cette enveloppe est aujourd'hui démolie. Nous avons retrouvé derrière elle l'ancien escalier roman, écrasé, mais dans sa forme primitive; il est actuellement reconstruit en partie et dans sa première disposition.

Le pignon de la façade principale de l'église fut rétabli par suite de la reconstruction de la charpente de la nef; l'inclinaison de la couverture ayant paru insuffisante, le faîtage fut remonté sensiblement, au XIVe siècle sans doute (1).

Il y avait sous la tour de droite une chapelle dans laquelle on voyait les armoiries de Blanche d'Auberville, vingt-cinquième abbesse de Ste-Trinité, morte en 1470; la statue de Guillaume d'Auberville, son père, y était aussi placée. C'est vers ce temps, au XVe siècle, que la balustrade de la tour centrale fut exécutée.

En 1554, Louise de Mailly fit bâtir un réfectoire et un dortoir, celui-ci au-dessus du cloître, avec un appartement pour elle tenant à l'église.

Peu de temps après, en 1562, l'Abbaye-aux-Dames devait subir une cruelle profanation. Les guerres religieuses laissèrent des traces de mutilation qui se peuvent apercevoir dans beaucoup de chapiteaux, quelle que soit la place qu'ils occupent; toutes les sculptures rappelant la figure humaine furent frappées du marteau destructeur.

Il ne reste rien des bâtiments de l'ancien monastère. Le palais qu'habitait Mathilde, la fondatrice, et désigné comme sa demeure ordinaire, devait être, à cette époque, déjà bien modifié. Une lithographie de

(1) En démolissant, en 1860, ce fronton qui était en mauvais état, nous avons retrouvé d'anciennes pierres ayant composé la mosaïque dont il avait dû être formé. Ce fronton et cette mosaïque ou imbrication sont rétablis aujourd'hui.

la traduction des *Antiquités normandes* de Ducarel; par Léchaudé-d'Anisy (1823), représente encore une salle de ce palais en ruine de l'époque romane. Le bâtiment contenant la porte de l'abbaye était encore debout en 1823; M. de Jolimont l'a reproduit dans une vue de la façade de l'église. Les archivoltes extérieures de cette porte sont placées aujourd'hui, avec d'autres antiquités, dans l'une des cours de la Préfecture, à Caen.

Les bâtiments de l'abbaye furent entièrement reconstruits sous Louis XIV. De cette époque dataient le portail du transept occidental et la tribune du côté opposé, que nous avons fait démolir, le premier en 1857 et la seconde en 1855.

L'église Ste-Trinité dut subir encore, en 1793, de nouvelles vicissitudes. A l'abandon de ces lieux, que les nombreux souvenirs qui s'y rattachent auraient dû protéger, succéda un autre genre de dégradation : la nef fut coupée en deux parties par une muraille; c'était en 1810; un asile pour l'indigence y fut installé; on perça de grandes baies carrées dans chaque travée du mur des bas-côtés, et l'on fit disparaître les contreforts ; on divisa la hauteur de la nef par des planchers, et des ateliers y furent organisés. L'antique monument résista à ces assauts ; mais un zèle inintelligent vint bientôt après la Révolution en dénaturer l'architecture, sous prétexte de sauver les ruines. Que dire de ces mutilations produites par les restaurations d'alors; ce système d'appareil qui ne permet plus guère, où il a passé, de

lire la pensée des auteurs primitifs; de ces pierres gigantesques comprenant plusieurs rangs de voussoirs non extradossés; de la suppression brutale de certains membres indispensables de l'architecture, tels que bases de colonnes, dessus et trumeaux de portes, etc.? Si des changements apportés en vue d'une nouvelle destination, si des additions sont regrettables, encore la raison finit-elle par faire la part de la nécessité dans ces événements, tout en les déplorant; mais les travaux exécutés au commencement de ce siècle, avec la prétention de nous transmettre l'art de nos pères, ont généralement un caractère désastreux pour nos monuments.

Pour terminer l'examen de l'église de l'Abbaye-aux-Dames, nous ferons remarquer plusieurs dispositions qui ne laissent pas que d'avoir de l'intérêt.

L'axe principal de l'édifice, contre l'usage adopté généralement alors, n'est pas dirigé de l'ouest à l'est. Le chœur est à peu près dans la direction du sud. Nous remarquons cette même disposition dans divers autres monuments religieux de la ville de Caen : à St-Pierre, à St-Gilles, à St-Sauveur. L'église de l'Abbaye-aux-Hommes et plusieurs autres sont orientées de l'est à l'ouest.

Le sol de la nef a été, dans l'origine, incliné vers le chœur de 60 centimètres environ. Les bases des piliers sont toutes successivement à des hauteurs différentes par rapport au niveau, de manière à ne laisser aucun doute sur l'intention de l'architecte. Avait-on pour objet de permettre aux fidèles placés

à l'entrée de l'église de mieux voir ce qui se passait au chœur ? C'est probable. La même disposition a été suivie à l'église St-Georges-de-Bocherville.

En déblayant la chapelle du XIIIe siècle, sur une hauteur de 1 mètre 25 centimètres environ, nous avons retrouvé la place qu'occupait l'autel et sa disposition primitive. Il était situé au fond de la chapelle et dans l'axe. Une petite enceinte, correspondant à la voûte d'arête située au-dessus, reliait les deux piliers isolés de la chapelle au mur du fond et enveloppait l'autel. Les bases des colonnettes portent encore des amorces de cette enceinte. C'est là une disposition connue par des descriptions, mais dont il reste bien peu d'exemples; pour nous, nous n'en connaissons pas. Nous ne pourrions citer que la cathédrale de Lincoln (Angleterre), qui offre, dans les transepts, une disposition rappelant un peu celle-ci.

Nous dirons aussi que l'intérieur de l'église Ste-Trinité avait reçu un système général de peintures. Il est très-important de signaler ce fait dans un pays où l'on suppose que ce mode de décoration était peu en usage. Malheureusement, après le badigeon fatal, un grattage universel a été fait, il y a un assez grand nombre d'années, dans l'édifice, et non-seulement les parements et l'ornementation ont été par là dénaturés, mais les tons ont disparu également; cependant certaines parties ont été épargnées : ce sont, entr'autres, les transepts qui avaient été convertis en tribune, et il est facile de retrouver encore sous la chaux qui reste, dans les parties fouillées

des moulures et des chapiteaux du triforium de la nef et des transepts, des traces de couleur. Nous avons mis à nu dans le transept du levant, sur le mur pignon, les restes d'un sujet peint, mutilé par d'anciens travaux de maçonnerie et dont nous n'avons pu faire reparaître que certaines parties; il doit dater du XIVe siècle.

Nous voudrions pouvoir dire enfin quelques mots sur les sépultures nombreuses que renferme l'église Ste-Trinité (on sait, en effet, que toutes les abbesses y furent enterrées). Mais, à l'exception de celle de la reine Mathilde, elles sont à peu près toutes inconnues. Il en est une, cependant, que nous avons rencontrée en faisant, en 1854, la reprise en sous-œuvre du pilier qui précède le gros pilier gauche de la tour centrale. Une fouille pratiquée dans la nef, à la base de ce pilier, afin de faire poser des étais sur un sol résistant, mit à découvert un cercueil de plomb, dessinant par sa forme la tête et les épaules (fig. 14), qui avait été percé jadis, en creusant une nouvelle fosse probablement. Une inscription, gravée à la hauteur de la poitrine, indique que c'est le corps d'Anne de Montmorency, décédée l'an 1588, le vingt-neuvième jour de juillet. Cette abbesse de Ste-Trinité, nommée par Henri Ier, roi de France, était fille d'Anne, duc de Montmorency, grand-amiral et connétable de France, tué à la bataille de St-Denis. Le corps de l'abbesse avait dû être embaumé : quelques lambeaux de chair desséchée étaient encore apparents sur les jambes, et le visage était recouvert d'un voile. Les débris du corps et le

cercueil de plomb furent remis dans une boîte de

Fig. 14.

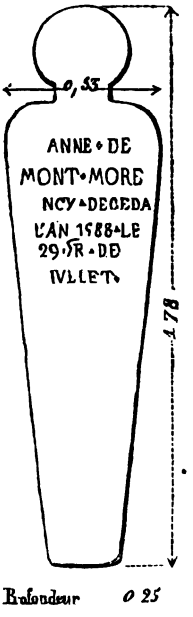

chêne neuve et descendus dans la crypte, pour être replacés au même endroit après l'achèvement des travaux (1). Nous avons fait préparer une pierre destinée à recouvrir les restes de l'abbesse, sur laquelle sont gravés, dans leurs véritables forme et dimension, le cercueil et l'inscription.

On retrouve encore les pierres sépulcrales des abbesses Laurence de Budos (1650) et Gabrielle-Françoise Froulay de Tessé (1720); celle aussi de

(1) Voyez une Note de M. Charma sur cette sépulture, au t. XXII des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie.

deux religieuses ensevelies sous la même dalle, qui a été brisée en plusieurs endroits : l'une d'elles, dont le nom a disparu, trépassa l'an 1463, le 25 mai; l'autre était Jeanne de Tyennille ou de Tyeuville, sous-prieure, morte le 24 mai de la même année.

Telles sont les principales remarques qu'une longue étude de l'église Ste-Trinité nous a fournies. Chargé de la restauration de ce précieux monument, nous avons été à même, en y portant toutefois respectueusement la main, de saisir beaucoup de jalons qui peuvent servir à son histoire. Si l'on rencontrait dans nos appréciations quelques inexactitudes, nous le regretterions sans doute; mais, tout en donnant lieu à des rectifications, nous aurions du moins concouru encore pour une partie de cette histoire à établir la vérité.

Il ne sera pas déplacé d'ajouter ici que, dans notre restauration, nous avons toujours fait en sorte de faciliter la *lecture* (qu'on nous passe ce mot) de l'histoire de l'art, en respectant sur tous les points l'appareil et le layage particuliers à chacun d'eux, lorsque nous avons dû ajouter quelques travaux de consolidation : nous avons procédé comme nous avons pensé qu'on l'aurait fait à l'époque où l'adjonction dont il s'agit eût été nécessaire. Par exemple, l'adjonction des voûtes sur la nef et sur les transepts, au XIIe siècle, exigeait des contreforts et l'on n'en mit pas : nous avons ajouté des contreforts dans le style des voûtes (fig. 11), et nous n'avons pas cherché à nous relier toujours par la hauteur des assises avec

les constructions plus anciennes ; et cela, hâtons-nous de le dire, sans nuire en quoi que ce soit à la solidité de nos maçonneries. Cette manière de faire a toujours été en usage, on le sait, pendant le moyen-âge. D'ailleurs, à l'exception des contreforts, nous avons apporté jusqu'à ce jour peu de changements aux dispositions anciennes. Nous avons été assez heureux pour trouver dans les reprises de la construction, des indications très-précieuses qui nous ont presque toujours permis de ne pas hésiter sur le parti à prendre dans les restaurations (1).

(1) Il peut être intéressant pour quelques personnes, pour celles qui voudraient étudier sérieusement et en détail l'église Ste-Trinité, de savoir quels travaux y ont été faits récemment.

Voici en quoi consistent les restaurations exécutées depuis 1854 jusqu'à ce jour :

Façade principale. — Reconstruction totale de la partie entre les deux tours ; il n'a été rien changé aux dispositions primitives. Cependant le tympan de la porte centrale, ou bas-relief représentant la Trinité par M. Geoffroy Dechaume, n'existait pas ; non plus que le sommet du pignon qui avait été refait au XIVe siècle, et qui est rétabli aujourd'hui avec la mosaïque primitive dont les fragments, nous l'avons dit, ont éte retrouvés dans la maçonnerie du XIVe siècle.

L'appareil des deux étages inférieurs des tours a été modifié : on avait employé, dans les réparations faites il y a trente ans, des assises beaucoup plus hautes que les anciennes. Les tympans des deux petites portes n'existaient plus et ont été refaits sur de nouveaux détails.

Les vitraux de la façade ont été exécutés, ainsi que ceux des autres parties de l'église, par MM. Steinheil et Coffetier, de Paris. Il ne restait rien de la porte en menuiserie du centre ; elle a été refaite avec ses pentures qui sont de M. Lavigne, serrurier à Paris.

L'escalier, placé contre la tour de droite, est en construction et en partie rétabli.

Façades latérales. — Les murs des bas-côtés et des fenêtres sont

primitifs et seulement réparés; les contreforts et la corniche des bas-côtés sont ajoutés. Les vitraux sont neufs.

Nef. Intérieur. — L'édifice, tel qu'on le voit aujourd'hui (nef et transept), est d'un ton blanc uniforme. Il ne faudrait pas croire pour cela que les anciennes parties aient été grattées ou layées de nouveau. Tous les piliers de la nef sont reconstruits jusqu'au-dessous des chapiteaux des arcs des bas-côtés; les voûtes, qui étaient en bois et mortier, ont été reconstruites également, mais en pierre et brique; un simple lavage a suffi pour donner aux parties intermédiaires, les murs, la même teinte qu'aux piliers et aux arêtiers des voûtes. On a cru, à cause, sans doute, du ton blanc qu'on remarque sur les murs, que tout l'édifice avait été gratté pendant les réparations qu'il vient de subir; c'est là une grave erreur. Il est vrai que la nef et le chœur ont été grattés, il y a un grand nombre d'années; mais nous nous serions bien gardé d'employer un pareil procédé qui, suivant nous, a un inconvénient analogue à celui que présentent les retouches maladroites qu'on fait sur un tableau précieux.

Transept de l'ouest. — Le portail Louis XIV, placé au fond de ce transept, a été supprimé, et le pilier supportant la retombée de la voûte, que ce portail remplaçait, a été rétabli, ainsi que les trois fenêtres du rez-de-chaussée dont il n'existait point de traces. Les quatre piliers de la chapelle du XIIIe siècle ont été refaits en sous-œuvre; les meneaux des fenêtres sont neufs, ainsi que les balustrades extérieures qui n'existaient pas.

Transept de l'est. — Toutes les saillies de colonnes, de bandeaux, de tailloirs, de chapiteaux, etc., avaient été retranchées : elles ont été rétablies. On reconstruit en ce moment les deux absides de ce transept, dont les fondations existaient; les données principales de l'architecture verticale ont été retrouvées également sur les murs du chœur.

Les travaux de maçonnerie de la restauration de Ste-Trinité ont été exécutés par M. Mancel, et ceux de charpente, pour les étaiements, par M. Lecouvreur, tous les deux entrepreneurs à Caen.

J'ai été aidé, dans ce travail, par l'intelligent concours de M. Auvray, architecte de la ville, attaché à l'agence à titre d'inspecteur.

Il est impossible de ne pas rappeler ici le nom d'un homme éminent, que j'aurais dû nommer le premier, M. Bertrand, maire de la ville de Caen et député, dont le zèle et la volonté très-éclairés n'ont jamais fait défaut quand il a été question de cette grande entreprise.

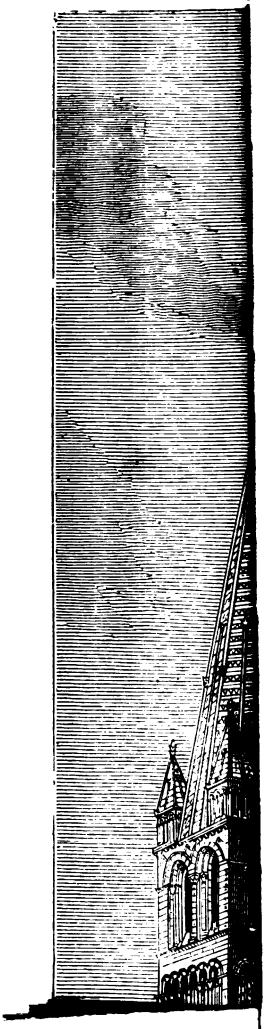

L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-HOMMES)

A CAEN

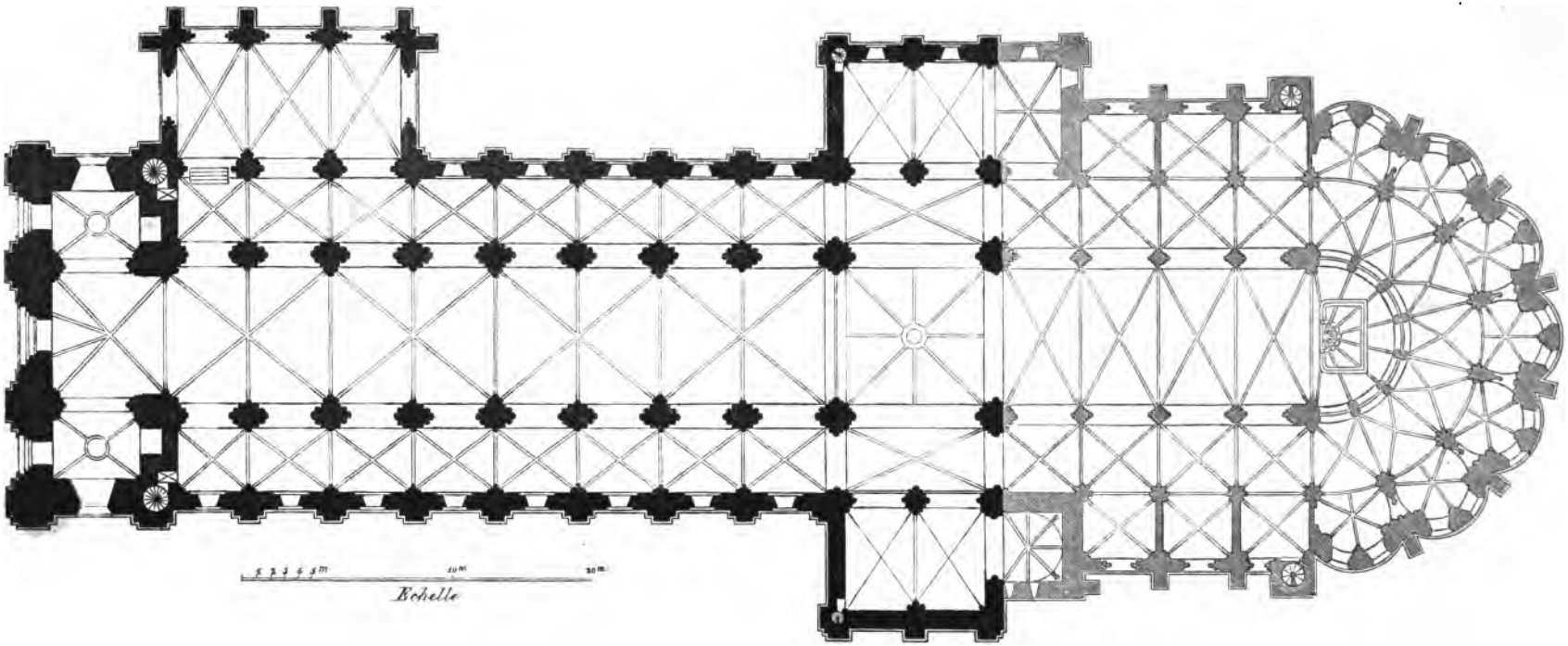

PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE (ANCIENNE ABBAYE-AUX-HOMMES),

D'APRÈS CELUI DE PUGIN.

L'ÉGLISE S^T-ÉTIENNE

(ANCIENNE ABBAYE-AUX-HOMMES)

A CAEN

I.

Nous avons vu plus haut que la fondation de l'Abbaye-aux-Dames et de l'Abbaye-aux-Hommes était due à Mathilde de Flandre et à son époux, Guillaume de Normandie, par suite des conditions de dispense que le pape Victor II leur avait imposées.

L'église Ste-Trinité était déjà en construction que l'on s'occupait aussi d'ériger l'église St-Étienne : cette dernière fut terminée un peu plus tard, en 1077, à cause des préoccupations du départ de Guillaume pour la conquête de l'Angleterre, comme aussi peut-être à cause de l'étendue bien plus considérable de ce dernier édifice. Guillaume laissa à Lanfranc, en lui conférant le titre d'abbé de St-Étienne, le soin d'achever l'œuvre commencée : ce qui eut lieu suivant les ordres de Guillaume et avec la plus grande magnificence.

Ce ne fut cependant que le deuxième abbé de St-Étienne, Guillaume-Bonne-Ame (fils de Radbode, évêque de Séez de 1025 à 1032), qui assista, en

1077, à la dédicace de cet admirable monument. La solennité fut présidée par l'archevêque Jean d'Avranches, entouré des évêques ses suffragants et d'un grand nombre d'abbés et de seigneurs, et eut lieu en présence du roi, de la reine Mathilde, de leur fils Robert, de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et de Thomas, archevêque d'York. A côté de la grande charte de fondation furent pfacées sur l'autel les autres chartes que, à l'exemple du roi, les vassaux avaient déjà faites, et auxquelles les richesses dues à la conquête leur permettaient d'ajouter de nouveaux dons.

Nous allons emprunter, relativement à la description de l'édifice, quelques lignes à l'ouvrage de M. Hippeau, l'*Abbaye de St-Étienne de Caen*, 1855.

On lit dans la seconde partie :

« L'église avait autrefois trois absides (1). On voit « encore celle qui s'ouvrait au transept méridional. « Les collatéraux qui garnissent la nef se prolongent « au-delà des transepts, et font le tour du chœur « où se voient seize chapelles (2), dont huit ont été « fondées et dotées par l'abbé Charles de Martigny, « évêque de Castres, et dont la présentation était « réservée au prieur. Au collatéral du nord est ac- « colée une autre chapelle plus considérable, con- « struite au XIVe siècle par Philippe Hallebout, dédiée « à Notre-Dame, à laquelle étaient attachés quatre « chapelains à la nomination de l'abbé..... »

(1) Plutôt cinq, car les bas-côtés ne tournaient sans doute pas autour du chœur, et ils étaient probablement terminés par des absides.

(2) Nous n'en comptons que quinze.

« On connaît d'une manière plus précise l'époque « à laquelle a été construite la grosse tour du milieu, « qui remplace assez lourdement une haute tour à « pyramide, semblable aux deux qui ornent la façade « occidentale et qui existait encore en 1684. Déjà « détruite une première fois et rétablie au temps « de la deuxième invasion des Anglais, elle s'écroula « en partie après 1562 et, vers l'année 1705, elle fut « rétablie dans la forme que nous lui voyons aujour- « d'hui..... » (1).

« Parmi les seize chapelles qui ornent le pourtour « du rond-point, la première que l'on trouve à droite, « immédiatement après la grille, a été convertie en « sacristie par D. Jacques de Pudecottes, qui la fit « clore par une très-belle boiserie.

Elle est située dans le transept du sud. « Elle était « dédiée à saint Edmond et à saint Thomas. C'est « par elle que les religieux passaient de leur cloître « dans l'église ; elle se distingue de toutes les autres « par son étendue et l'élégante proportion de ses « voûtes..... »

« Jean de Baillehache, qui parvint à sauver le plus « bel ornement de l'église, le fit reconstruire presque « entièrement, comme nous l'avons raconté. Les huit « petites tourelles qui accompagnent si gracieuse- « ment chacune des deux pyramides occidentales « n'existaient plus. Il fallut les réédifier. Le haut de « l'une de ces pyramides (celle du nord) s'était « écroulé. Mais la réparation la plus urgente était

(1) On n'a voulu parler que de la flèche probablement, car la tour semble appartenir à la fin du XIIIe siècle.

« celle de la grosse tour du milieu de l'église, qui,
« tombée en 1566 par la faute d'un sénéchal de l'ab-
« baye, Jean Laurent dit Le Goullu, avait été cause
« de la plus grande partie du désastre. Le sénéchal
« avait fait couper, pour les enlever, des sommiers
« d'une masse et d'une pesanteur énormes, qui, tom-
« bant avec fracas, ébranlèrent tellement la tour que
« l'escalier s'écroula et entraîna avec lui une grande
« partie de la voûte. Les cloches qui étaient établies
« dans cette tour furent alors transportées dans l'une
« des pyramides. L'antique charpente sur laquelle
« elles portaient fut, d'après un procès-verbal que
« nous avons sous les yeux, remplacée par une autre,
« attendu qu'elle était d'une dimension trop petite.
« Il s'en faut bien que la tour actuelle donne l'idée
« de ce qu'elle était autrefois, lorsque, se dressant
« au milieu de l'église, elle dominait les deux pyra-
« mides de la façade occidentale, dont elle avait la
« forme, mais qu'elle dépassait de près de 40 pieds.
« On reconstruisit aussi, à la même époque, la clô-
« ture en pierres de taille qui fermait le chœur et
« contre laquelle devaient s'appuyer les stalles. La
« nef fut séparée du chœur par un autre mur qui
« coupait l'église en travers et au milieu duquel dut
« être construite une porte en pierres de taille de neuf
« pieds et demi de hauteur sur seize de large. Il avait
« fallu réparer l'église dans toute son étendue..... »

« Lorsqu'en 1790, le prieur D. Mesnilgrand fit à
« l'Assemblée nationale le rapport qui lui avait été
« demandé sur le temporel de l'abbaye, il fit pré-
« céder le compte-rendu qu'il fournit de quelques

« indications historiques qui nous permettent de
« constater la situation dans laquelle se trouvait
« l'église à cette époque.

« L'église, dit-il, venait d'être, 15 ans auparavant,
« *regrattée tout entière au marteau et au ciseau.* Le
« chœur fut alors pavé en entier en marbre de bleu
« de Turquin et de bleu veiné de Gênes, et le sanc-
« tuaire en compartiments de différents marbres.
« Ceux qui forment le tombeau de l'autel sont pré-
« cieux. Les bronzes qui le décorent, exécutés dans
« le même temps, par *Hervieu*, ont coûté seuls
« 22,000 fr. Les dépenses de cet embellissement et
« des réparations qui ont été faites à la même époque,
« montent à près de 80,000 fr.

« En 1745, on y plaça un des orgues les plus com-
« plets du royaume. Le devis seul était de 54,700 fr.,
« et les différentes additions successives qu'on y a
« faites montent à 60,000 fr..... »

« La nef fut pavée de nouveau en 1765. La sacristie
« a été achevée en 1773..... »

« Le tombeau de Guillaume-le-Conquérant, décrit
« par M. de Bras et brisé en 1562 par les Calvinistes,
« dut occuper primitivement une place voisine de
« celle où se trouve aujourd'hui le lutrin.

« Les quelques ossements que l'on avait pu re-
« cueillir après l'année 1562 furent placés, en 1642,
« par Jean de Baillehache, dans un nouveau tombeau
« plus simple, semblable à celui que l'abbesse Anne
« de Montmorency rétablissait, à la même époque,
« dans l'église de Ste-Trinité, en l'honneur de la
« reine Mathilde.

« Une ordonnance de Louis XV, du 2 décembre « 1742, autorisa Louis-Arnaud de La Briffe, inten- « dant de Caen, à faire établir le cénotaphe dans le « milieu du chœur..... »

« Ce nouveau tombeau fut encore détruit en 1793.

« Aujourd'hui, les cendres du Conquérant reposent « au milieu du chœur, à l'endroit où, sous l'admi- « nistration du préfet Dugua, en 1802, fut posée une « pierre de marbre blanc, sur laquelle on lit l'in- « scription suivante :

Hic sepultus est
Invictissimus
Guillelmus
Conquestor,
Normannorum dux
Et Angliæ rex,
Hujusce domus
Conditor,
Qui obiit anno
MLXXXVII.

« Espérons que la grande ombre de Guillaume, si « souvent troublée, ne sera plus exposée à de nou- « veaux outrages, et qu'elle pourra jouir enfin de ce « droit à la paix du tombeau, qui devrait du moins « être assurée à ses restes mortels !...

« L'entrée de l'abbaye se trouvait vers le milieu de « la place actuelle de l'Ancienne-Boucherie. C'était « un vaste portique, des deux côtés duquel s'élevaient « deux tourelles que surmontaient des salles et des

« greniers, sur une étendue de 42 pieds de long sur « 20 de large. Les deux portes voûtées qui s'ouvraient « à cette entrée introduisaient dans une cour « oblongue qui conduisait aux secondes portes, si- « tuées le long du local occupé aujourd'hui par les « gendarmes. Parmi les appartements qui se trou- « vaient au-dessus des secondes portes, il y en avait « un que l'on appelait *la chambre à coucher du duc* « *Guillaume*. Elle existait encore en 1750, à l'époque « où Ducarel fit son voyage en Normandie. Dans « cette chambre, on voyait anciennement un portrait « du duc, sur lequel les moines ignorants ou ingrats, « dit le savant anglais, avaient fait passer une couche « de blanc, ainsi que sur le reste de la salle. La femme « du portier avait demandé et obtenu la permission « d'effacer le blanc mis sur le portrait, et, par ce « moyen, un des plus anciens tableaux connus, selon « l'opinion des moines, avait été préservé de la de- « struction et rendu à la curiosité des étrangers, « moyennant une légère rétribution qu'exigeait le « portier. Lorsqu'en 1790, un corps-de-garde fut « établi dans cet appartement, on eut soin de faire « couvrir de planches cette fresque précieuse, que « nous espérions retrouver dans la maison qui existe « encore aujourd'hui du côté opposé au logis occupé « par les gendarmes. Nous avons malheureusement « trouvé un nouveau mur construit à la place de « l'ancien par le propriétaire, qui nous a assuré que « la peinture murale était exactement la même que « celle d'un portrait que l'on peut voir encore à la « sacristie de St-Étienne. »

Il est regrettable, à un certain point de vue, qu'il ne soit resté de l'église Ste-Trinité qu'une faible partie des constructions primitives, parce que sans doute on aurait pu constater des différences dans les détails de l'architecture de ces deux monuments, terminés à neuf années d'intervalle ; on peut remarquer, en effet, quelques nuances dans l'ornementation des chapiteaux des piliers de la nef de St-Étienne et celle des chapiteaux de la crypte et des tours de Ste-Trinité. La différence est plus notable encore entre les chapiteaux des piliers de la nef de Ste-Trinité et ceux des parties correspondantes de la nef de St-Étienne : ceux-là, nous l'avons vu, appartenant probablement à une seconde œuvre.

Le chœur de St-Étienne est d'une époque plus récente que les autres parties de l'église. On ne connaît pas la date de sa construction ; mais le style de son architecture, quoiqu'assez original, est loin d'être d'un goût irréprochable et indique le XIIIe siècle. On est d'autant plus fondé à le supposer qu'on remarque, à l'extérieur du mur de la chapelle de la Vierge, une inscription gravée sur le lieu de sépulture de l'architecte Guillaume, auquel est due la construction de cette partie de l'église. Malheureusement cette inscription ne porte pas de date, mais le caractère des lettres qui la composent appartient aussi au XIIIe siècle.

Nous examinerons, dans le chapitre suivant, d'une manière plus particulière la nef de l'église St-Étienne, qui est évidemment la partie la plus intéressante du monument qui nous occupe.

Nous avons placé ci-contre (page 55) un plan de l'église St-Étienne, à la même échelle que celui de Ste-Trinité donné précédemment, afin que l'on puisse comparer les dimensions relatives de ces deux grands édifices. Ce plan est fait d'après celui qu'a donné Pugin dans son ouvrage sur les *Monuments de la Normandie*. Nous y avons seulement indiqué, par des teintes plus foncées, les parties les plus anciennes.

Nous avons donné également, à la fin de ce petit travail, une vue générale de l'Abbaye-aux-Hommes telle qu'elle était en 1684, d'après le *Monasticon gallicanum*. Ces deux dessins compléteront ceux que nous avons joints dans la suite pour éclairer notre texte.

II.

Voir un édifice tel que le temps nous l'a légué, avec les mutilations dues aux années ou à la main des hommes, signaler ses transformations successives, remonter à la pensée première, le voir (en dessin, faute de mieux) restitué, rétabli dans ses dispositions primitives, c'est véritablement jouir de l'art de nos pères; c'est voir vivre leurs œuvres dans l'intégrité de leur existence originelle.

Il n'est pas toujours possible, même après bien des recherches, d'obtenir un pareil résultat; cependant, il est rare qu'en étudiant la structure des monuments, en suivant pas à pas les intentions de l'architecte, en se pénétrant des raisons qui ont amené telle ou telle forme, en interrogeant les moyens matériels en usage à différentes époques, en étudiant,

d'après tous les détails d'un édifice, l'ornementation, les dimensions de l'appareil et des joints, la nature des mortiers, la taille de la pierre, etc. ; il est rare, disons-nous, qu'on n'arrive pas à reconnaître et les changements apportés à nos monuments et leur état primitif.

L'église St-Étienne a été bien des fois l'objet des études dont nous parlons. On a souvent remarqué que l'édifice de Guillaume-le-Conquérant, sans parler de la reconstruction du chœur, avait dû subir à différentes époques des modifications importantes. La plus intéressante de ces modifications est, sans contredit, celle qui est relative aux voûtes de la nef et des transepts.

Plusieurs savants ne doutent plus aujourd'hui que cette grande et belle nef n'ait été, dans l'origine, couverte par une charpente apparente.

M. Viollet-le-Duc et M. Léonce Reynaud ont traité cette question : le premier, dans la *Revue d'architecture* de M. César Daly, vol. 2; le second, dans son *Traité d'architecture*, 2e vol.

M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, est formellement d'avis que l'église était couverte d'une simple charpente dès les premiers temps de sa construction ; et son opinion, quoique exposée d'une manière générale, est certainement d'un grand poids dans la circonstance.

D'un autre côté, M. Hippeau, l'auteur de l'un des ouvrages les plus récents et les plus remarquables qui aient traité spécialement de l'Abbaye-aux-Hommes, auquel nous venons de faire déjà quelques emprunts, rassemble plusieurs opinions sur ce sujet, et, avec

une modestie regrettable, n'établit pas de conclusions (1).

Il serait bon cependant de prendre corps à corps, si l'on peut s'exprimer ainsi, notre monument.

Il sera facile, en examinant les dessins ci-joints et en visitant certaines parties de l'édifice, de vérifier les observations que nous avons pu faire nous-même sur les lieux.

On trouve à l'étage du *clérestory* du transept septentrional, du côté est, des traces des dispositions primitives de cet étage ; ces traces, pour la plupart, sont cachées par la retombée de la voûte ; dans la fig. 1, nous les avons reproduites telles qu'on les

Fig. 1.

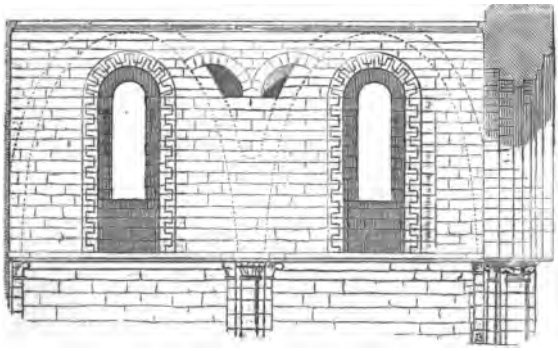

voit derrière cette retombée : des lignes ponctuées

(1) *Histoire de l'abbaye de St-Etienne de Caen* (1066-1790), 1 vol. in-4°., 1855.

Nous renvoyons à cet ouvrage de M. Hippeau, où l'on trouve l'histoire très-complète de l'Abbaye-aux-Hommes.

indiquent la courbure de la voûte. D'après ces traces, on voit qu'il y avait primitivement quatre arcatures : nous les avons représentées dans notre restauration (fig. 2). L'état actuel est donné fig. 3. Ces arcatures

Fig. 2.

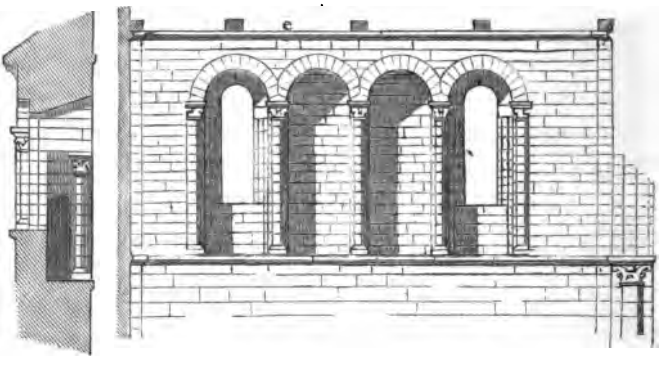

éclairaient à la fois l'église et le passage (Voyez la coupe, fig. 2) pratiqué, à l'étage du clérestory, dans l'épaisseur du mur.

Fig. 3.

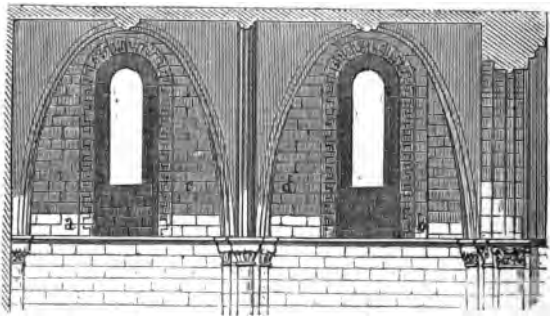

Les chambranles ornés de méandres qu'on re-

marque autour des fenêtres actuelles (fig. 3) sont ajoutés, ainsi que les maçonneries *a, c, c, b*. En un mot, on a fait disparaître les piles, ornées de colonnettes, supportant les arcatures primitives, et on a établi un mur plein pour recevoir la retombée de la voûte. Cette série d'arcatures correspond avec celles qui existent encore à l'extérieur du mur, et qui sont accolées à celui-ci comme décoration.

Personne avant nous, que nous sachions, n'avait signalé l'existence de ces arcatures.

Une justice à rendre à M. Bouet, habile dessinateur à Caen, c'est qu'en examinant le système d'arcatures du clérestory des transepts dont nous parlons, il a constaté que les pieds-droits, sur lesquels reposaient ces arcatures, étaient accompagnés de colonnettes.

Le cordon *e* (fig. 2), qui couronne le mur au-dessus des anciennes arcatures, est encore en place dans certains endroits, principalement dans la nef. Ce cordon continu devait nécessairement être vu et paraît avoir été destiné à supporter les entraits de la charpente. Notre figure 2 donne une idée de ce qu'était cette disposition. On peut remarquer à St-Georges-de-Bocherville, près Rouen, que dans le transept on avait adopté le même arrangement avant la construction des voûtes. A l'église de l'abbaye de Bernay, il existe encore dans le transept une disposition du même genre qui n'a pas été changée.

D'après ce qui précède, on pourrait presque conclure que la nef de St-Étienne n'a pas dû être voûtée,

les transepts ne l'ayant été que postérieurement à leur construction.

Mais examinons la nef.

Faisons remarquer, auparavant, qu'en Normandie la taille des parements du XIIe siècle diffère de celle du XIe par une exécution moins grossière : les coups de *taillant* sont plus rapprochés et plus réguliers ; les joints aussi sont différents à ces deux époques : au XIIe siècle, ils sont moins larges et les assises sont souvent moins hautes.

Reportons-nous maintenant à la figure 4 où nous

Fig. 4.

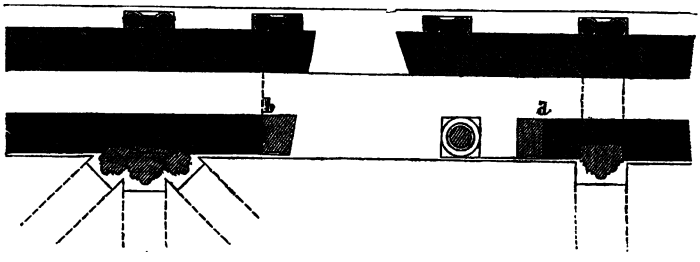

avons dessiné le plan des galeries à la hauteur des fenêtres. Dans cette galerie, on reconnaît très-aisément au désaccord entre les assises des chambranles *a*, *b*, et celles des murs dont ils font partie, que ces chambranles ont été rapportés après coup ; la taille aussi de leurs parements est celle du XIIe siècle, tandis que celle des murs date du XIe siècle.

Heureusement cette partie de l'église n'a pas subi les dégradations qu'on rencontre ailleurs : elle n'a pas été grattée ; de sorte que l'on reconnaît de suite

que, dans la largeur *a*, *b*, la disposition a été mo-

Fig. 5. *Fig.* 7.

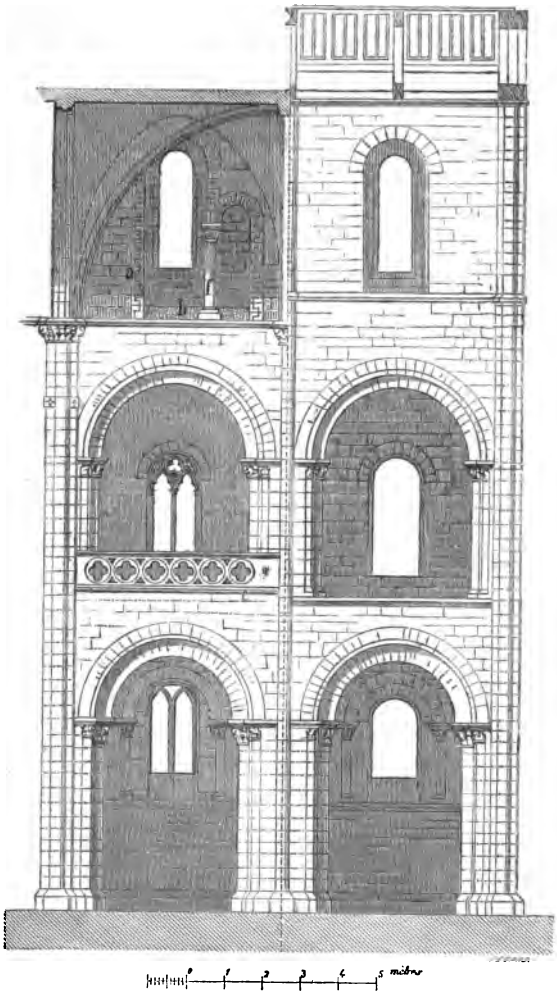

difiée : les chambranles, ornés de méandres, *a* (fig. 5),

ont été rapportés, ainsi que les colonnes *f* qui séparent les fenêtres des petites arcatures. La disposition plus basse de ces dernières n'a, d'ailleurs, de raison d'être que pour livrer passage à la courbure de la voûte.

Si l'on suppose que quatre arcatures semblables ont dû exister primitivement dans deux travées, il se présente une difficulté; car, si nous prenons au hasard une double travée, au nord, par exemple, nous verrons que quatre arcatures ou quatre fois 1^m 71^c, largeur de l'arcature actuelle correspondant à la fenêtre, et qui a dû varier d'une manière insensible lorsqu'elle a été reconstruite, font 6^m 84^c; l'espace où les arcatures seraient placées, c'est-à-dire la distance d'une fenêtre à l'autre, n'a que 8^m 04^c; si l'on retranche les quatre arcatures, ou 6^m 84^c de 8^m 04^c, il resterait 1^m 20^c qu'il faut diviser entre trois points d'appui, soit 40^c pour chacun; et, devant l'un d'eux, celui placé au milieu devrait passer la colonne partant de fond, qui existe déjà, et qui a 0^m 45^c de diamètre; ce qui produit un arrangement véritablement difficile à admettre.

Mais il est encore plus aisé de se rendre compte de cet arrangement au moyen d'un dessin. Voici (fig. 6) une élévation du clérestory indiquant deux arcatures entre deux fenêtres. On y remarque la colonne simple *d* partant de fond, montant jusqu'au bandeau, faisant saillie de toute son épaisseur sur la base de la colonne de l'arcature, et étant obligée de s'interrompre à cette hauteur, comme le représente clairement la coupe fig. 6 *bis*. La difficulté

Fig. 6.

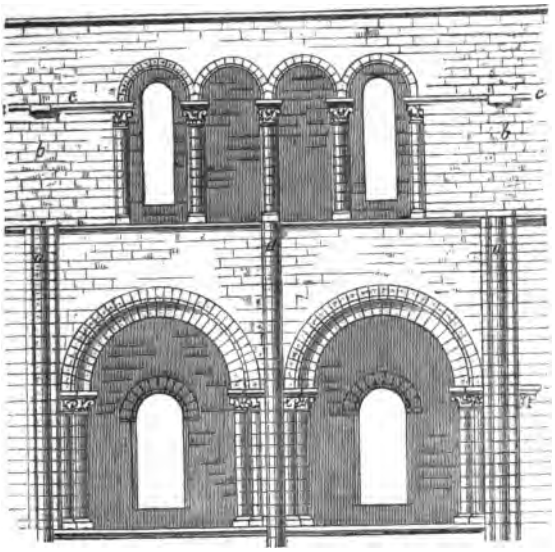

Fig. 6 *bis.*

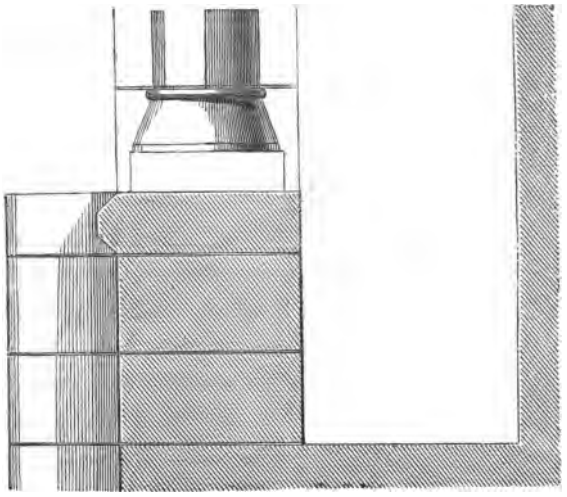

ou plutôt l'impossibilité d'un pareil arrangement, au point de vue d'une architecture saine, saute aux yeux. On en conclut forcément qu'il y a là en présence deux projets différents et non l'unité résultant d'une conception primitive. Nous savons que le même raisonnement peut s'appliquer au clérestory du transept, dont l'ajustement est à peu près semblable, et nous l'acceptons volontiers; c'est-à-dire qu'on peut admettre que les arcatures continues du clérestory, antérieures aux voûtes, dans la nef et dans les transepts, ne font pas partie de l'idée première. Dans ce cas, l'étage du clérestory, avec plusieurs arcatures par travée dans la nef et les transepts, serait une seconde œuvre, et les voûtes une troisième.

Donc, nous croyons pouvoir le répéter : dans la pensée du premier auteur de l'œuvre, une seule arcade pouvait trouver place dans chaque travée; il ne devait y en avoir qu'une seule, et elle correspondait à la fenêtre, ainsi que l'indique la figure 7. (Voir page 71.)

Tel était le système que nous avions défendu contre l'opinion de M. Bouet, lorsque celui-ci, en faisant des fouilles dans les reins des voûtes de la nef de St-Étienne, découvrit, il y a peu de temps, des traces d'arcatures indiquant que quatre de ces arcatures ont existé au XIe siècle, dans une double travée, comme l'indique notre figure 6... On saura gré à M. Bouet de ces recherches intéressantes; mais qu'il nous soit permis de répéter ici ce que nous avons déjà dit plus haut : L'ajustement de quatre ar-

catures dans une double travée est-il un ajustement primitif ? est-il la conséquence de l'architecture, placée au-dessous du clérestory? doit-on conclure, des dispositions situées au-dessous du clérestory, que celles qu'on retrouve aujourd'hui au-dessus devaient exister? Nous ne le pensons pas.

Enfin, si l'on observe que les autres colonnes *a* de cette même figure 6 s'arrêtent également au bandeau inférieur du clérestory ; que l'appareil du parement *b* n'est pas relié avec celui du nouveau clérestory à quatre arcatures; que le bandeau *c* est interrompu au droit de la colonne, et qu'il existe encore en cet endroit une pierre plus saillante que le bandeau, que cette pierre a été coupée grossièrement; on peut penser que le triforium à quatre arcatures est véritablement une adjonction, et que les nervures verticales *a* ont été jadis prolongées jusqu'au sommet du mur.

M. L. Reynaud, dans son *Traité d'architecture*, pense que l'architecture normande, issue de l'architecture lombarde, a dû emprunter ses grandes dispositions à la Lombardie. C'est à l'église St-Michel de Pavie (1) que le savant professeur va chercher l'origine de la forme des piliers alternés de St-Étienne, et il faut conclure de ce qu'il dit qu'il y avait originairement à St-Michel des voûtes d'arêtes romaines, au carré, auxquelles ont succédé les voûtes barlongues actuelles; et alors le pilier intermédiaire, muni de nervures verticales plus simples, ne servait à porter aucune partie de voûtes. Nous demandons quel était,

(1) Pavie, patrie du moine Lanfranc, conseiller du duc Guillaume.

dans ce cas, l'objet de cette colonne engagée sur le pilier intermédiaire? Nous ne le voyons pas. M. L. Reynaud l'interrompt, croyons-nous, à la hauteur de la naissance des arcs du triforium. Et pourquoi l'avoir mise là, cette colonne sans objet? et pourquoi aussi l'aurait-on établie, et d'une manière constante, à l'état de principe, dans la plupart des édifices qui dériveraient de celui-ci, en Normandie et en Angleterre? Dans tous ces monuments, si nous l'observons bien, elle aurait été, en conséquence du système de M. Reynaud, prolongée plus tard jusqu'aux combles : non prolongée, elle est inutile et même embarrassante. Aussi nous est-il impossible de voir dans ce cas une disposition originelle. Prolongée, elle repousse radicalement l'intention de bâtir des voûtes quelconques.

Dans la première conjecture, la colonne non prolongée, il faudrait croire qu'on aurait reculé devant les difficultés d'exécution qu'offraient d'aussi grandes voûtes, et il faut admettre que, si l'on a reculé une première fois dans un édifice, cette même hésitation s'est reproduite, *de la même manière et successivement*, pendant un assez grand nombre d'années, dans la plupart des autres édifices normands de l'époque romane, ce qui est bien difficile à croire.

Devant les diverses opinions émises sur cette question de savoir si la nef de St-Étienne a été construite pour porter des voûtes, nous pensons qu'on peut répondre ceci : Que l'usage n'a pas été, au XIe siècle, en Normandie, de construire des voûtes sur les grandes nefs; que nous n'en connaissons pas

d'exemple ; que la disposition de l'architecture de St-Étienne, en contre-bas du clérestory, permet de supposer que toutes les nervures des murs devaient être prolongées jusqu'au sommet de ces murs; qu'il y avait alors une charpente apparente; que les autres arcatures (dont deux ont été nouvellement découvertes) dans une double travée à la hauteur du clérestory, sont un changement dans la conception primitive, un second projet, et que ces arcatures, aussi bien que la colonne interrompue *d* (fig. 6), doivent définitivement faire abandonner toute idée de construction de voûtes sur la nef.

Nous sommes de plus en plus convaincu de ce qui précède, en examinant les détails de la nef de St-Étienne.

Les colonnes qui reçoivent la retombée des arcs diagonaux des voûtes ont été incrustées dans le mur, et ne descendent que jusqu'au petit cul-de-lampe placé à 2 mètres environ en contre-bas du sol de la galerie; la fig. 8 donne le plan du pilier au-dessus

Fig. 8.

Fig. 9.

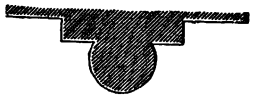

du cul-de-lampe, et la fig. 9 donne le plan au-dessous de ce point. Par cette dernière figure on voit qu'à partir du cul-de-lampe (fig. 5) les colonnes rondes des arcs diagonaux ont remplacé les pilastres carrés, et on comprend que les colonnes ont été

ajoutées au moment de la construction de la voûte, parce que les nervures des arcs diagonaux n'auraient pu s'asseoir convenablement sur la forme carrée que présentait le sommet du pilier.

En effet, la colonne ajoutée permet de placer le tailloir du chapiteau *normalement* à la direction de l'arc diagonal, c'est-à-dire en face d'un effort qui vient s'accuser vigoureusement, soit en réalité, soit dans l'expression de la forme, et qui est vraiment rationnel et en rapport avec les idées nouvelles de cette époque. La forme carrée d'un pilier, qui devait porter une voûte d'arête, n'était admissible que lorsque cette forme n'avait qu'à recevoir l'arête nue des voûtes sans nervures imitées des Romains. L'arête de la voûte retombait sur l'arête du pilier ; mais avec la profonde modification apportée aux voûtes d'arêtes à partir du XIIe siècle, après l'introduction des nervures sur les arêtiers, il fallait aussi modifier les parties sur lesquelles ces nervures venaient tomber, sous peine d'avoir un raccordement maladroit : on plaçait donc le chapiteau et son tailloir vis-à-vis des nervures diagonales, et, le chapiteau ainsi tourné ne pouvant plus reposer sur l'angle d'un carré, on remplaça le pilastre par une colonne.

Aussi voyons-nous ce dernier principe généralement adopté pendant le moyen-âge.

Le sommet du pilier, accompagné de nervures carrées, a été couronné par trois chapiteaux : l'un, au centre, pour recevoir l'arc-doubleau ; les deux autres pour recevoir les arcs diagonaux. Ici il y a

un mélange de styles, c'est-à-dire que l'ornementation de quelques chapiteaux appartient au XIIe siècle, tandis que d'autres chapiteaux appartiennent au XIe. Mais on croit reconnaître, en observant avec soin la construction, qu'ils ont dû être placés dans le mur après coup : leur lit de pose, en effet, ne règne pas avec les assises du mur. D'où viendraient ces chapiteaux du XIe siècle? C'est ce que nous ignorons. Ils étaient peut-être placés autrefois sous la portée des entraits.

Si les nervures des voûtes sont mal ajustées avec les tailloirs des chapiteaux, c'est-à-dire si elles sont placées trop en retraite sur ceux-ci, cela vient sans doute du tâtonnement, du manque d'habitude des ouvriers, parce qu'un travail semblable, d'une telle dimension, était chose nouvelle en Normandie; il suffit, en effet, de jeter un coup-d'œil sur ces nervures pour voir l'irrégularité de leurs courbes et conclure que les ouvriers étaient encore, dans ce pays, inhabiles à ce genre de construction.

Enfin, pour compléter cet examen, nous ferons remarquer que le faisceau de colonnes et de pieds-droits (fig. 10) placé à la jonction de la nef et des tours, du côté sud, indique fort bien à sa gauche, vers la nef, une nervure carrée *b* devenue sans objet, s'arrêtant à la naissance des voûtes, et qui ne porte rien; et à sa droite, vers l'entrée de l'église, une colonne recevant l'arêtier de la voûte placée entre les tours, qui n'existait pas originairement, et qui a été obtenue dans le nu même du mur *a*, en creusant celui-ci d'une manière

assez grossière. On n'a pas jugé à propos de faire descendre cette colonne jusqu'au sol.

Fig. 10.

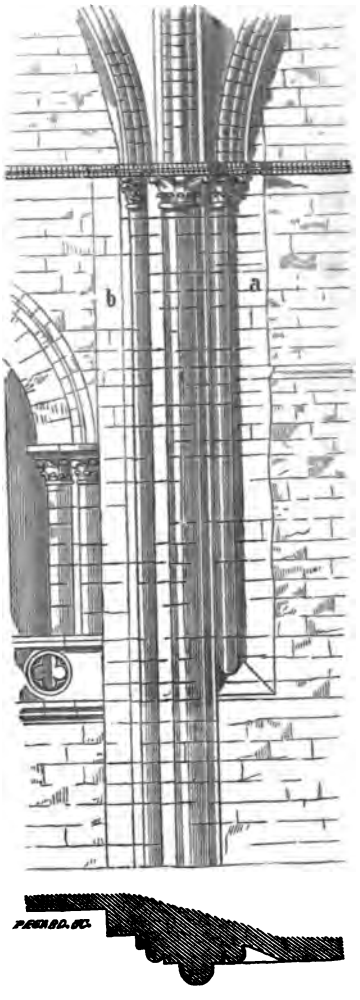

Le transept de l'église de Winchester, d'où notre figure 11 est tirée, a été bâti en 1160. L'église de

Fig. 11.

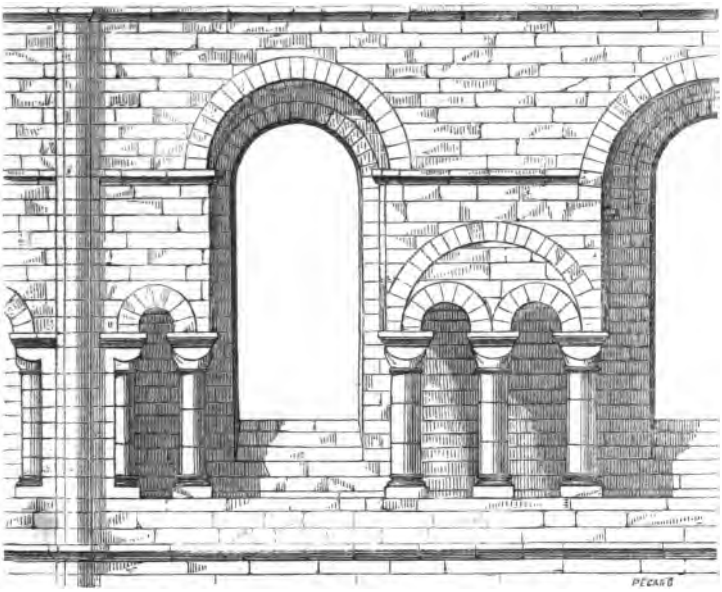

Waltham-Abbey (fig. 12) est du XIIe siècle. Celle

Fig. 12.

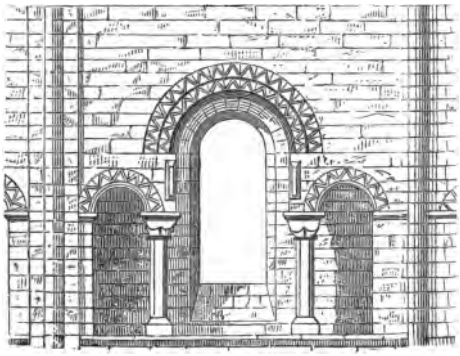

d'Ely (fig. 13) a été construite de 1087 à 1174.

Fig. 13.

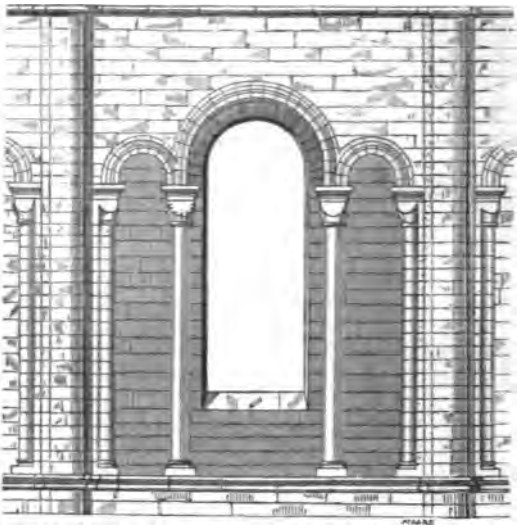

Voici, par conséquent, trois exemples pris parmi le grand nombre de ceux qu'on pourrait citer, où le système de charpente est adopté sans voûtes, c'est-à-dire que, long-temps après la construction de l'église de l'Abbaye-aux-Hommes, cet usage était encore suivi par les Normands. On comprend, d'ailleurs, que cet usage ait persisté plus long-temps de l'autre côté de la Manche: les architectes qui bâtirent de ce côté-ci du détroit durent être influencés par les constructions voûtées qui s'exécutèrent de bonne heure dans les autres provinces.

On a fait une supposition, relative à l'ancienne dis-

position de l'église St-Étienne, qu'il ne faudrait pas passer sous silence : c'est que les deux murs de la nef auraient été reliés, de deux en deux travées, par un grand arc, et qu'entre ces travées on aurait placé des fermes intermédiaires apparentes ou recouvertes d'un plafond à la hauteur des entraits, comme à l'ancienne abbaye de Cerisy (Manche). M. Parker, archéologue anglais, est de cet avis. Nous croyons que c'est là une grave erreur (1).

Nous pensons que, dans une étude du genre de celle qui nous occupe, il est bon de tenir compte de certains principes que nos ancêtres, nos maîtres, ont généralement respectés. Parmi ces principes, il faut compter celui-ci : que l'expression de la disposition extérieure ne doit pas offrir de contre-sens frappant avec celle de l'intérieur; et nous en concluons que des arcatures continues, comme celles qui décorent, à l'extérieur, le clérestory de la nef de St-Étienne, ne permettent pas de supposer des voûtes d'arêtes, des poussées intermittentes à l'intérieur.

Voyons le mur de l'église de Cerisy à l'extérieur : ce mur n'est pas disposé comme à St-Étienne; le

(1) M. Parker a réuni, dans son article sur St-Étienne de Caen, publié dans le *Bulletin de l'Institut royal des architectes britanniques*, 2e partie, n° 3, 1863, les diverses opinions et les différents dessins sur bois qu'il a pu recueillir et, entr'autres, ceux que M. le Secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen a bien voulu mettre à sa disposition. M. Parker attribue une partie de ces dessins, qui sont les nôtres, à M. Bouet.

voici (fig. 14). A Cerisy, il y a des contreforts à

Fig. 14.

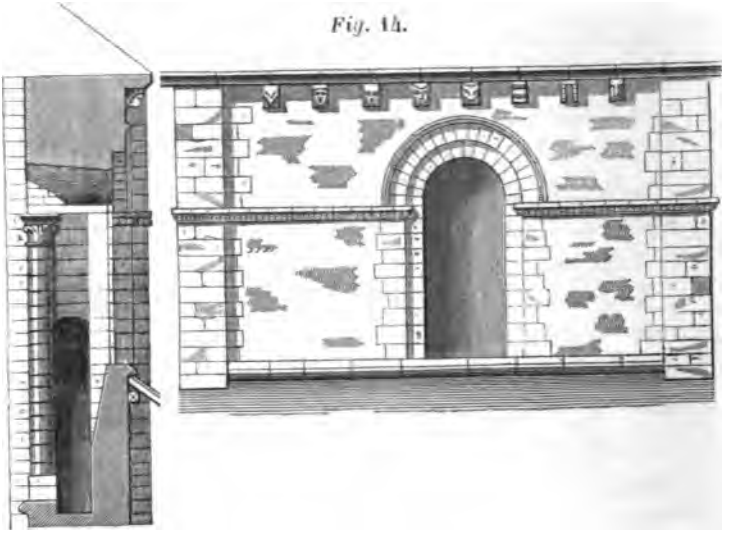

la nef, il devait y en avoir en effet ; car la nef était jadis traversée, de distance en distance, par des arcs portant des murs et produisant des poussées transversales. Dans les transepts, où de semblables arcs n'ont jamais existé, il n'y a pas de contreforts à l'extérieur. Nous ne voulons pas dire que, généralement, les murs pourvus de contreforts devaient nécessairement porter des voûtes : il y a trop d'exemples qui prouveraient le contraire ; mais nous pensons que la présence de voûtes d'arêtes ne peut s'arranger, comme expression d'art surtout, d'une décoration d'arcatures non inter-

rompues au droit des poussées, et qu'on est généralement resté fidèle à ce principe.

En présence de ces arcatures extérieures et continues de St-Étienne de Caen (et l'absence de tout contrefort), arcatures dont on voit d'autres exemples à St-Nicolas de Caen, à Thaon (Calvados), à St-Pierre-de-Northampton (Angleterre) (1), etc., sur des nefs qui n'ont jamais reçu que des charpentes, nous ne pouvons admettre, pour St-Étienne, les arcs intérieurs de Cerisy.

Nous reconnaissons tout d'abord, en principe, nous le répétons, que l'art a des exigences que lui fournit la raison, exigences qui mettent en rapport les diverses parties composant un ensemble; et, à l'exemple de nos anciens artistes, nous nous soumettons à l'expression de la vérité dans l'art. Si l'on n'admettait pas ce principe, il n'y aurait pas souvent lieu d'admirer les œuvres du passé.

Nous n'adoptons, disons-le cependant, cette manière de voir que quand il s'agit des dispositions générales les plus importantes d'un édifice : nous ne croyons pas que la décoration, dans tous ses détails, puisse y être absolument soumise. Mais, ici, il s'agit de l'*ossature* du monument, et c'est particulièrement dans ce cas que nos observations sont applicables.

D'un autre côté, a-t-on bien considéré le style de Cerisy ?

(1) Cette église a une ressemblance très-grande avec celle de Thaon.

Les chapiteaux sont ornés de crosses et non de godrons, il est vrai ; mais ce chapiteau (fig. 15) in-

Fig. 15.

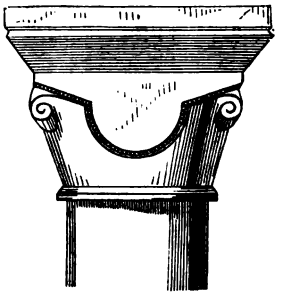

cisé d'un demi-cercle renversé ; cette base, très-souvent répétée (fig. 16) avec l'intention d'une scotie;

Fig. 16.

Fig. 17.

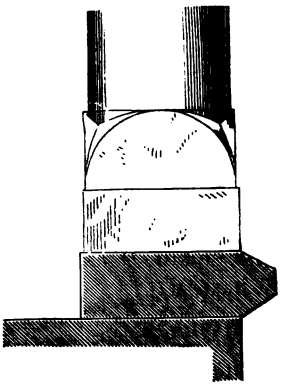

cette autre base (fig. 17) formée de quatre demi-

cercles réunis par des parties coniques en pénétration, et qui, placée sens dessus dessous, rappelle certains chapiteaux cubiques du XIIe siècle de l'Abbaye-aux-Dames (et il y aurait une série d'autres exemples à présenter); cet art, en un mot, qui est celui de tout l'édifice, n'est-il pas postérieur à l'église de Guillaume-le-Conquérant (1)? N'en trouverions-nous pas encore la preuve en étudiant les moyens employés dans la construction? Les arcs jetés sur la nef, s'ils ont jamais existé (2), car on n'en trouve aujourd'hui que la trace, exerçaient, nous l'avons dit, une poussée latérale sur la nef, et l'on avait songé à maintenir cette poussée au moyen d'arcs-boutants. Le mur au nord porte, en effet, sous le comble du bas-côté, la trace de l'un de ces arcs-boutants, placé au droit seulement de l'arc qui devait exister dans la nef; du côté opposé, et vis-à-vis de ce même arc, il n'y a pas de traces d'arc-boutant. Dans le triforium du chœur on avait établi, du côté du sud, un demi-berceau pour combattre la poussée des grandes voûtes; du côté du nord, il n'y a pas de traces de demi-berceau, ce qui fait supposer que l'architecte a modifié son système dans le courant

(1) Nous savons qu'on peut nous opposer la date de 1032, qui se trouve dans la charte de fondation de cette abbaye, conservée à St-Lo : l'édifice fut commencé sous Robert, duc de Normandie, et continué par son fils Guillaume, surnommé depuis le Conquérant ; mais l'église actuelle est-elle nécessairement de cette époque?

(2) Il n'existe aujourd'hui que des traces d'arrachement de ces arcs dans les murs de la nef.

de l'exécution. Quoi qu'il en soit, arcs-boutants ou demi-berceau, ces deux moyens, l'un adopté à St-Étienne de Caen, l'autre à Ste-Trinité, ne datent pas, dans ces monuments, de leur origine, mais bien de l'époque où l'on a songé à y ajouter des voûtes. Enfin, examinons l'appareil de Cerisy, la taille des parements. La taille des parements du XIIe siècle, en Normandie, diffère de celle du XIe par une exécution moins grossière; les colonnes sont layées à plomb, les joints sont plus minces. Au XIe siècle, l'appareil offre partout de larges joints en relief, les colonnes sont layées obliquement. Que remarquons-nous à Cerisy? Que la pierre est layée à plomb sur les colonnes; que la taille de ce layage, moyennement large dans le rez-de-chaussée, devient plus fine au-dessus du triforium (1); que les joints sont plats partout, c'est-

(1) Le triforium de Cerisy ne semble pas être la suite de l'œuvre basse. Il est certain qu'arrivé à cette hauteur, on a exécuté une disposition que le projet primitif n'avait pas prévu; car voici (fig. 18)

Fig. 18.

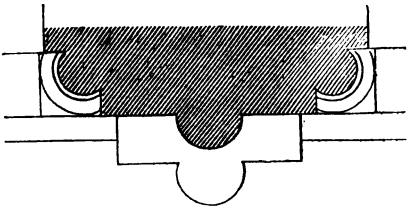

comment le point d'appui se trouve retraité à un certain endroit de la nef, à la hauteur du bandeau du premier étage, et l'on peut dire qu'à partir de cette hauteur, il y a eu interruption dans les travaux; car la taille de layage n'est plus la même: elle est plus serrée et mieux exécutée.

à-dire sans nervures en mortier. Enfin, les fenêtres du chœur sont ornées, à l'intérieur, d'une moulure ou tore, les pourtournant sans interruption, sur les arcs, comme sur les pieds-droits. Or, dans la seconde époque romane, les moulures des archivoltes se continuaient le long des pieds-droits, tandis que celles de l'époque primitive reposent sur un bandeau ou un abaque. Donc Cerisy appartiendrait à une seconde époque. Que devons-nous conclure de tout ceci? C'est que l'église de Cerisy a dû être construite long-temps après la fondation de l'Abbaye-aux-Hommes et de l'Abbaye-aux-Dames, au moins en ce qui concerne les parties supérieures. Peut-être pourrait-on la considérer comme ayant été élevée entre 1066, date de la fondation des deux grandes abbayes de Caen, et l'époque de l'adjonction des voûtes sur ces deux remarquables monuments? comme disposition, elle offre en effet un système mixte d'arcs en maçonnerie et de fermes en charpente, tenant le milieu entre les églises romanes primitives et celles entièrement voûtées. Rien ne peut donc faire croire à l'existence d'arcs transversaux semblables à ceux de Cerisy sur la nef de St-Étienne de Caen.

Revenons à l'Abbaye-aux-Hommes. Qu'on veuille bien aussi jeter un coup-d'œil sur le style de l'ornementation des parties supérieures de la nef, et l'on verra qu'il diffère beaucoup de celui des parties inférieures.

Les chapiteaux des arcades du rez-de-chaussée et du *triforium* sont ornés de crosses et de feuilles

qui ne sont, à proprement parler, qu'épannelées, tandis que l'ornementation des parties ajoutées, au XIIe siècle, est beaucoup plus variée, et se compose d'entrelacs, de godrons et de têtes humaines ou de monstres, qu'on ne trouve nullement dans les parties primitives. Nous sommes amené, en conséquence, à restituer le projet primitif de la nef comme nous l'avons déjà indiqué (Fig. 7, page 71).

Les bandeaux du *triforium* et du *clérestory* n'occupent pas sur cette figure leur place actuelle. On peut voir cette différence en comparant les figures 5 et 7. Le bandeau du triforium a été remonté au XIIIe siècle, lors de la pose de la balustrade à quatre-feuilles; on a enfoui les bases des colonnes qu'il supportait; les deux assises *c* ont été ajoutées; le bandeau du *clérestory* a été baissé pour faciliter l'exécution de la voûte qui recouvre la nef. Il est aisé de le reconnaître au blocage *b* (Voir la coupe longitudinale, fig. 5, et *a*, coupe transversale, fig. 21), qui a été pioché grossièrement et qui dépasse encore le nu de l'ancien parement au-dessus.

Une fois admis qu'il n'y avait pas de voûtes sur la nef, pouvons-nous supposer que le demi-berceau placé sur le *triforium* soit une œuvre primitive? Évidemment non, car il n'aurait pas eu d'objet et il aurait nui à la stabilité de l'édifice, en poussant les piliers vers l'intérieur; cette poussée devient utile, au contraire, sinon bien combinée, dès que l'on suppose des voûtes sur la nef.

De plus, en observant la construction de ce demi-

berceau, nous pouvons voir que la pénétration dans cette voûte des arcs des fenêtres qui éclairent le *triforium* (*b*, fig. 21) n'est pas régulière : les têtes des claveaux sont verticales, et les maçonneries du berceau viennent se raccorder gauchement autour des claveaux : ce qui peut aider à démontrer encore l'adjonction du demi-berceau.

On a fait une objection relativement aux piliers portant les arcs de la grande voûte, et dont la section horizontale alterne de deux en deux : la fig. 19

Fig. 19.

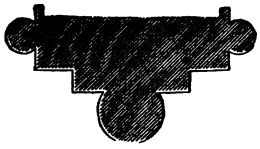

Fig. 20.

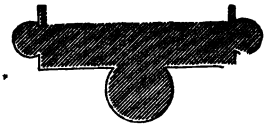

donne la section du premier pilier, et la fig. 20 celle du deuxième, à la hauteur du triforium. N'est-ce pas là, dit-on avec un semblant de raison, la preuve que l'église était voûtée ? Nous ne partageons pas cet avis, et nous avons précédemment exposé nos motifs. Nous croyons qu'une charpente apparente, composée, comme cela devait être dans ce pays au XIe siècle, de pièces de bois d'un équarrissage considérable (1) dont la pesanteur devait être proportionnée aux maçonneries qui les portaient, pouvait donner lieu à l'établissement de maîtresses-fermes

(1) Voir le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc, Vol. III, p. 5 et 23.

Fig. 21.

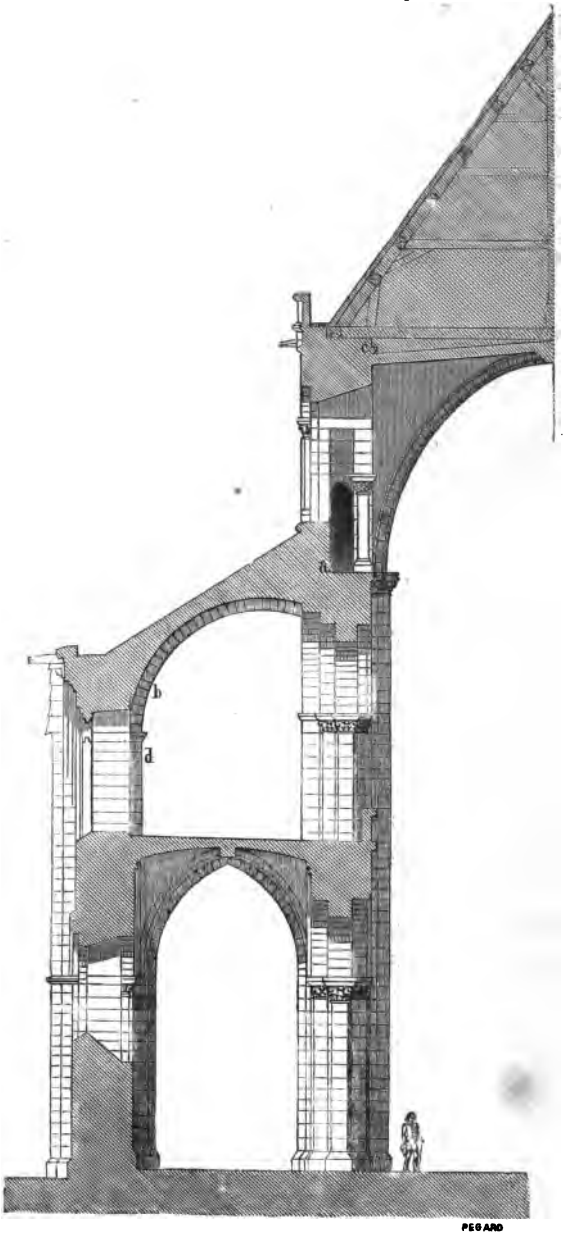

Fig. 22.

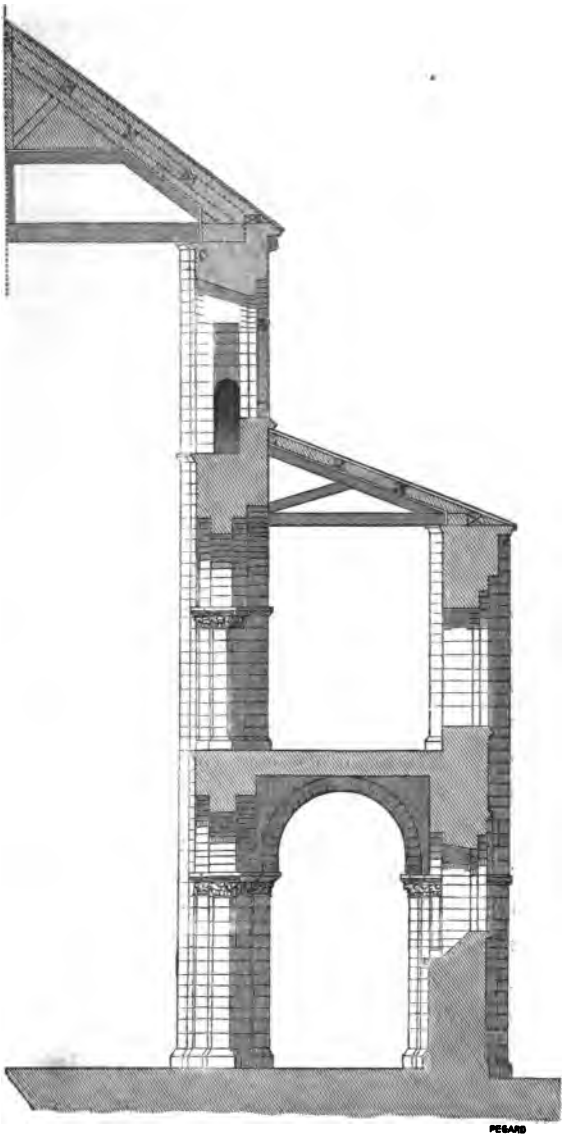

sur les points d'appui principaux, et de fermes moins importantes sur les points d'appui intermédiaires. A cette époque, les gros arbres étaient innombrables dans les immenses forêts de ces contrées, et c'est sans doute à l'emploi de ces mâles charpentes (auprès desquelles les nôtres sont fort légères), aussi bien qu'à celui des petits matériaux employés pour les murs, que sont dues les grandes épaisseurs données aux murs et aux piliers des édifices normands ; épaisseur qu'il est d'ailleurs difficile d'expliquer autrement. Les maîtresses-fermes pouvaient consister en trois pièces assemblées côte à côte, élégies par des moulures et reposant chacune sur les trois nervures verticales, colonne et pilastres. D'un autre côté, nous l'avons vu, la nervure carrée du pilier ne peut s'accommoder avec la retombée de la nervure diagonale d'une voûte : nous en avons ici-même la preuve, puisqu'il a fallu la modifier ; et l'église d'Ely (Angleterre) (fig. 13), qui fut couverte d'une charpente dès l'origine, a des piliers absolument conformes à ceux intermédiaires de l'Abbaye-aux-Hommes, c'est-à-dire à la section donnée par la fig. 19.

On a déjà vu, par la figure 7 (page 71), quelle a dû être l'ordonnance primitive de la nef. La figure 22 (page 93) représente la coupe transversale, telle qu'elle a dû exister, suivant nous, au XIe siècle.

Enfin, nous sommes encore autorisé à croire que la voûte n'a pas été la disposition primitivement adoptée, parce que nous retrouvons ces mêmes piliers dans

les églises normandes analogues de Winchester et de Waltham-Abbey (Angleterre) (Voir le clérestory de ces deux églises fig. 11 et 12), où il n'y a jamais eu de voûtes et où il n'est pas possible d'en supposer; dans cette dernière église, les piliers offrent, de deux en deux, des différences plus notables encore qu'on n'en voit à St-Étienne. Nous avons voulu revenir ici sur cette question, avec plus de détails, parce qu'elle est véritablement très-importante.

On remarque dans les travées du triforium de St-Étienne avoisinant les transepts, divers départs d'arcs qui démontrent que les grandes arcades aveugles placées à l'extérieur du mur de ce triforium, autour des fenêtres, devaient être apparentes aussi à l'intérieur. Près des naissances de ces arcs existent deux assises de claveaux, dans les angles extrêmes du triforium vers les transepts, et de chaque côté de l'arcade ouverte sur ceux-ci. Au-dessus de ces claveaux, on a placé un tailloir, faisant suite à ceux des chapiteaux voisins, sur lequel vient retomber un des arcs qui portent le mur supérieur. On a pensé que c'était là le départ abandonné d'une ancienne voûte d'arête. N'est-ce pas plutôt un moyen indispensable de porter le mur, puisque le pilier est trop mince pour recevoir ce mur? N'est-ce pas un simple encorbellement, puisque l'arête de ces claveaux ne correspond pas avec la diagonale que présenterait une voûte d'arête? Mais on retrouve ce projet de voûtes d'arêtes dans ces mêmes tribunes, près des transepts : là on remarque, en effet, des

colonnes couronnées de chapiteaux, dont il devient difficile d'expliquer autrement la présence. Ce projet de voûtes abandonné ne peut s'opposer au système de charpente portée sur de hauts pilastres dont on voit les traces, et qui a dû être général dans les tribunes, puisqu'il n'existe dans toutes les autres parties de ces tribunes, ni colonnes ni chapiteaux contre les murs, mais de simples pieds-droits (*d*, fig. 21), qui certainement sont de l'époque primitive.

Jetons enfin un coup-d'œil sur la façade latérale (fig. 23). L'étage d'arcatures qui décore le mur de la nef est continu, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de contreforts ou d'ajustement quelconque au droit de la retombée des voûtes; ce qui vient encore contredire, avons-nous dit, la présence de celles-ci. C'est là la véritable décoration d'un mur destiné à porter une charpente et non des voûtes: aussi les murs latéraux des nefs, dans les basiliques latines, sont-ils ornés de la même manière.

Les bas-côtés de la nef de St-Étienne sont aujourd'hui couverts par des voûtes appartenant au XVe siècle. Les arcs-doubleaux en ogive retombent sur des colonnes demi-rondes, faisant partie du plan primitif, dont les chapiteaux ont été supprimés (l'usage adopté au XVe siècle a motivé cette mutilation): on remarque encore, en y prêtant un peu d'attention, sur l'assise qui contenait les chapiteaux et dont on a fait un tambour de colonne, les traces des outils qui ont brisé ces chapiteaux; bien que l'on ait gratté depuis cette époque tous les parements,

Fig. 23. *Fig.* 24.

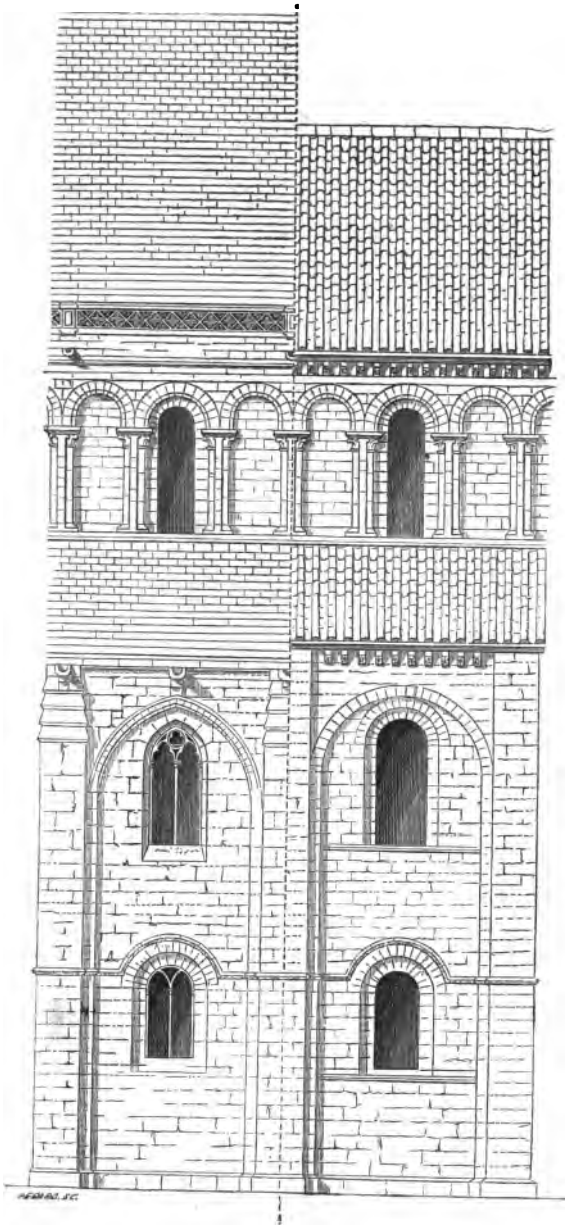

les nus, à la place occupée autrefois par les chapiteaux, sont encore jarretés. Ces chapiteaux ne pouvaient porter que les arcs-doubleaux des voûtes primitives. D'ailleurs, la présence de voûtes dans les bas-côtés, la nef n'en ayant pas, paraîtra chose toute naturelle, puisque c'était un usage très-généralement adopté dans les édifices normands au XIe siècle. Nous pouvons citer, parmi un grand nombre d'exemples, l'église Ste-Trinité, à Caen (1); celle de l'ancienne abbaye de Bernay (Eure), les cathédrales d'Ely, de Winchester; l'église abbatiale de St-Alban (Angleterre), etc. Les voûtes des bas-côtés de St-Étienne ont motivé à l'extérieur l'établissement de contreforts, ce qui donne pour cette partie de la façade latérale un système décoratif différent de celui de la nef. On retrouve à l'église St-Nicolas de Caen une semblable disposition; les voûtes de la nef ont été construites au XVe siècle et ont remplacé une charpente apparente; les bas-côtés ont encore conservé leurs voûtes primitives. Aussi la décoration de la nef à l'extérieur se compose-t-elle, ainsi qu'à St-Étienne, d'arcatures continues, tandis que les bas-côtés sont garnis de contreforts. Dans le chœur, où les voûtes sont anciennes, la décoration extérieure

(1) Les voûtes de la nef de cette église ont été faites après coup, au XIIe siècle, ainsi que le démontrent les traces encore existantes de l'ancienne charpente. Celles des bas-côtés ont dû être ajoutées aussi, mais à la fin du XIe siècle; de sorte que, pendant un certain temps, l'église de l'Abbaye-aux-Dames a eu ses bas-côtés voûtés et sa nef couverte d'une charpente.

change, et nous voyons un contrefort remplacer une arcature.

Pour terminer notre examen de la façade latérale de St-Étienne, nous dirons qu'au XIVe siècle, lorsqu'on voulut augmenter la pente des combles, on détruisit les anciennes corniches et on construisit des chenaux, des balustrades et des gargouilles ; les arcs du *triforium* furent refaits, ainsi que les sommets des contreforts des bas-côtés. Plus tard, il y a peu d'années, les restaurations les plus maladroites changèrent l'appareil des fenêtres et de quelques autres parties, comme notre dessin l'indique. La figure 24 (page 97) représente la façade latérale restituée.

La façade de St-Étienne, dont on ne peut se lasser d'admirer l'imposante simplicité, a été construite après la nef et aussi pendant le XIe siècle. Il est facile de voir, en effet, la jonction des deux œuvres. Les deux tours ont été adossées à une façade déjà bâtie, qui était garnie de contreforts encore visibles dans l'intérieur des tours. Celles-ci sont sur plan oblong, c'est-à-dire que l'étendue de la façade principale de chaque tour est bien moindre que celle des côtés. C'est le contraire qui a lieu dans la disposition des tours de la façade principale de la cathédrale d'Amiens.

Les flèches, en pierre, plus récentes que les tours (le style indique le XIIIe siècle), reposent par conséquent sur un parallélogramme allongé, ce qui est cependant peu sensible à l'extérieur ; elles sont admirablement bien disposées à leur base, et cette

partie de la construction est certainement une chose qui mérite d'être spécialement visitée.

Pour résumer cet aperçu, qui est particulièrement relatif aux voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes, nous dirons que cet important monument, très-remarquable dans son état actuel malgré toutes ses transformations, serait très-remarquable encore s'il nous avait été transmis dans son état primitif. Chez nous, en Normandie, ce système de charpentes, en entier ou en partie apparentes, a généralement disparu, quoiqu'il ait été habituel au XIe siècle.

L'Angleterre, qui a conservé presque intacts les monuments dus à la civilisation de Guillaume-le-Conquérant, nous pouvons dire *nos* monuments, nous donne une idée de ce qu'étaient alors chez nous les édifices religieux.

Il ne faudrait pas croire, comme on l'a répété souvent, qu'une église non voûtée n'a pas le caractère *religieux, catholique;* qu'en conséquence l'église St-Étienne devait avoir jadis un aspect non conforme à sa destination.

Une forme d'architecture ne comporte pas en soi un caractère absolu : ce sont les proportions relatives, c'est la réunion et la concordance de toutes les formes nécessaires à l'ensemble, qui produisent le caractère religieux ou autre. Toutes les fois qu'on fera un édifice voûté, on n'aura pas fait pour cela la maison de Dieu; toutes les fois qu'on aura couvert un édifice par une charpente, on n'aura pas fait un temple qui soit, par son expression, indigne du

Seigneur et ne pouvant évoquer le sentiment religieux.

Il faut voir, pour s'en rendre bien compte, les anciennes basiliques d'Italie ou nos grandes églises normandes d'Angleterre.

Je crois pouvoir dire même que beaucoup de gens, en visitant ces monuments, où ils ont été vivement impressionnés, et impressionnés dans le sens que nous comprenons, n'ont cependant pas remarqué, de prime-abord, si ces temples étaient ou non voûtés. Nous ne voulons pas établir une comparaison à l'avantage de l'un ou de l'autre système, nous savons qu'ils sont tous les deux praticables; nous voulons dire seulement, et nous le répétons encore, qu'on a souvent émis une idée très-fausse, suivant nous, à cet endroit, à savoir: qu'une église couverte d'une charpente ne peut inspirer la prière aussi bien qu'un temple voûté.

L'Abbaye-aux-Hommes a eu jusqu'à ce jour ses admirateurs au point de vue religieux comme au point de vue artistique; elle les aurait encore, nous en sommes convaincu, avec son ancienne charpente apparente.

Caen, typ. de F. Le Blanc-Hardel.

EXTRAIT

DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DE F. LE BLANC-HARDEL.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN. 1065-1790. 1 vol. in-4°. avec planches, par M. C. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Prix : 15 fr.

ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE CAEN, par M. de Bras, 1 gros vol. in-8°. sur ralsin. Prix : 10 fr.

CAEN, PRÉCIS DE SON HISTOIRE, SES MONUMENTS, SON COMMERCE ET SES ENVIRONS; par M. G.-S. Trebutien. 2e. édition, revue et considérablement augmentée. Prix : 1 fr. 50 c.

FLORE DE LA NORMANDIE, par M. de Brébisson, membre de plusieurs Sociétés savantes.—Phanérogamie. 1 vol. in-12, nouvelle édition. Prix : 6 fr.

GLOSSAIRE DU PATOIS NORMAND, par M. Louis Du Bois; augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers. 1 volume in-8°. Prix : 10 fr.

HISTOIRE DU PARLEMENT DE NORMANDIE, depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen, en avril 1594, par M. Jules Lair; ouvrage couronné par l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, le 28 novembre 1858. 1 vol. in-8°. Prix : 4 fr.

ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architecture religieuse), par M. de Caumont, fondateur des Congrès scientifiques de France. 1 vol. in-8°. orné de près de 600 vignettes. Prix : 7 fr. 50 c.

ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architectures civile et militaire), par le Même. 1 vol. in-8°. orné d'un grand nombre de vignettes. Prix: 7 fr. 50.

ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architecture gallo-romaine), par le Même. 1 vol. in-8°. orné d'un grand nombre de vignettes. Prix : 7 fr. 50.

COURS D'ANTIQUITÉS MONUMENTALES, par le Même. 6 volumes in-8°. et atlas; chaque volume se vend séparément avec un atlas. Prix: 12 fr.

BULLETIN MONUMENTAL ou collection de mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement, par M. de Caumont. 1re. série, 10 vol. in-8°. ; 2e. série, 10 vol. in-8°. ; 3e. série, 9 vol. in-8°. ornés d'un grand nombre de planches. Prix de chacun : 12 fr. On fait une remise aux personnes qui prennent une série entière.

STATISTIQUE MONUMENTALE DU CALVADOS, par M. de Caumont. In-8°. avec planches et un grand nombre de vignettes. Quatre volumes ont paru. Prix de chacun : 10 fr.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. 2e. série, 9 vol. in-4°. Prix de chacun : 15 fr.

Caen, typ. de F. Le Blanc-Hardel.

A FINE IS INCURRED IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

DEC 28 1973 IL

4374839